

La place des données publiques dans la communication territoriale : le cas des données liées aux transports et déplacements dans la métropole de Grenoble

Mouhameth Beye

▶ **To cite this version:**

Mouhameth Beye. La place des données publiques dans la communication territoriale : le cas des données liées aux transports et déplacements dans la métropole de Grenoble. Sciences de l'information et de la communication. 2016. dumas-01373242

HAL Id: dumas-01373242

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01373242

Submitted on 26 Oct 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La place des données publiques dans la communication territoriale : le cas des données liées aux transports et déplacements dans la métropole de Grenoble.

Nom : BEYE
Prénom : Mouhameth

UFR Langage,lettres et arts du spectacle, information et communication

Mémoire de master 1 recherche – Mention Information et communication

Parcours : Recherche et études en information-communication

Sous la direction d'Isabelle PAILLIART

Année universitaire 2015-2016

Mots clés : données publiques ; information service ; information publique ; collectivité territoriale.

Résumé :

L'objectif de ce mémoire est d'analyser l'historicité de l'ouverture des données publiques au niveau local précisément à la métropole de Grenoble. Il propose l'analyse de deux corpus relatifs à la mise à disposition de l'information publique locale : le magazine de la métropole de Grenoble de 1996 à 2015 et le portail *« open data »* de ladite métropole. Ce présent travail se donnera pour mission de s'interroger sur la temporalité de cette pratique d'ouverture des données publiques matérialisées aujourd'hui par les portails du même nom. Nous faisons l'hypothèse que l'ouverture des données publiques, au niveau local, constituerait un renouvellement de l'information service, pratique déjà existante historiquement dans les supports de communication des collectivités territoriales et que les transformations qu'elle apporte ne sont pas à la hauteur des discours qui l'accompagnent, faisant de lui une « révolution » dans la manière de gérer l'information publique locale. Ce travail s'inscrit totalement dans les sciences de l'information et de la communication (SIC) dans la mesure où il questionne l'information publique, partie intégrante de la communication publique.

Keywords: open data; Service information; public information; local authority.

Abstract:

The objective of this thesis is to analyze the historicity of the open data locally precisely to the city of Grenoble. It offers the analysis of two corpus relating to the provision of local public information: the magazine of the Grenoble metropolis from 1996 to 2015 and the "open data" portal of that city. This present work will give the task of questioning the temporality of this practice of open data portals materialized today by the same name. We assume that the opening of public data at the local level, would be a renewal of information, convenient historically existing in the communication media of the local authorities and the changes it brings are not the level of discourse that accompany it, making him a "revolution" in how to manage local public information. This work is totally in Communication Sciences (CIS) insofar as it questions the public information part of public communication.

Remerciements :

Je tiens d’abord à remercier ma Directrice de mémoire Isabelle PAILLIART pour sa disponibilité ainsi que pour les conseils et les pistes qu’elle m’a gratifiés tout au long de ce travail.

Je tiens également à remercier Monsieur Simon NGONO et Hakim ACKRAB qui ont su me donner des conseils précieux en termes de méthodologie et de rigueur scientifique.

Je remercie tous les membres de ma famille ainsi que de mon entourage pour leur soutien et leur encouragement.

Je dédie ce travail à SERIGNE BETHIO SERIGNE TOUBA.

Table des matières

Introduction : 6

Partie 1 : Information service et donnée publique. 12

Chapitre 1 : Les fondements de l'information service. 13

1- L'information service, une partie spécifique de l'information publique. 13

2- Les enjeux de l'information service. 16

Chapitre 2 : Le contexte d'émergence des données publiques 19

1- Le contexte législatif 19

2- Le contexte socio- économique. 24

Partie II : un renouvellement de la mise à disposition de l'information sur le transport et le déplacement par le portail d'ouverture des données publiques de la métropole de Grenoble. 28

Chapitre I : Présentation du secteur de transport, du magazine et du site d'ouverture des données publiques de la métropole de Grenoble 28

1- Présentation du secteur des transports et déplacements. 28

2- Présentation du portail d'ouverture des données publiques data.metropolegrenoble.fr 30

3- Présentation du magazine *Le métroscope* 32

Chapitre II : Des points communs entre le *Métroscope* et le portail *data.metropole.grenoble.fr* concernant l'information sur les transports et déplacements. 37

1- Des objectifs « similaires » 37

2- Des thématiques « identiques » 42

3- Des sources communes 44

Chapitre III : Vers une information service beaucoup plus spécialisée avec les portails d'ouverture de données publiques. 46

1- Un public de plus en plus « segmenté » 46

2- Une information à deux étages 49

3- Une information moins guidée voire plus « objective ». 51

Conclusion 55

Bibliographie 57

Annexes : 60

Introduction :

En tant qu'individus, vivant dans un espace public qui est aujourd'hui pluriel[1], nous sommes la cible d'un arsenal d'informations convergentes, divergentes mais aussi très variées, et émanant sous la houlette de personnes, d'organisations ou d'entreprises multiples. Les politiques publicisent, les « professionnels » informent, le milieu de la recherche communique etc. Au détour de ces frénétiques discours, on retrouve des notions nouvelles à travers des pratiques que d'aucun considère comme étant en vogue et qui se manifestent par des expressions, qui reviennent sans vraiment qu'un travail généalogique ne vienne appuyer ces discours. Une de ces expressions est l'*Open data*, traduit en français sous l'appellation de l'ouverture des données publiques. Les discours qui gravitent autour de ces données publiques renvoient *« à un ensemble de pratiques stabilisées non seulement par les dispositions légales, mais surtout par la nature des portails créés »*[2]. Selon Sarah Labelle et Jean-Baptiste Le Corf[3], *elle « repose sur l'idée libérale que toute production d'une institution doit tomber dans le domaine public et doit se « détacher » de son auteur, en l'occurrence les administrations et les agents des collectivités territoriales »*[4]. Abordant l'historique des données publiques, Simon CHIGNARD[5] signale que la notion d'*open data* a fait sa première apparition dans le domaine de la recherche du fait de l'inquiétude de certains chercheurs sur les conséquences du non partage des résultats de leurs travaux. Il a été employé pour la première fois en 1995[6] *« dans un document d'une agence scientifique américaine »*[7]. C'était au sujet d'une ouverture impérative des données géographiques et environnementales entre chercheurs d'horizon divers pour mieux coordonner les résultats de leurs recherches. Poursuivant sa progression, cette notion, initialement réservée au monde de la recherche, va se transformer en philosophie

---

[1] Bernard Miège, *L'espace public contemporain approche info-communicationnelle*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2010.

[2] Labelle, S., & Corf, J.-B. L. « Modalités de diffusion et processus documentaires, conditions du « détachement » des informations publiques. Analyse des discours législatifs et des portails open data territoriaux ». *Les Enjeux de l'information et de la communication*, *n° 13/2*(2), 209‑59. 2012. Page 60.

[3] *Sarah Labelle est Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université Paris 13. Elle dirige le Master Recherche et Expertise sur les Industries Culturelles et Médiatiques. Jean-Baptiste Le Corf est doctorant et ATER en sciences de l'information et de la communication à l'université Paris 8. Il effectue ses recherches sous la direction de Philippe Bouquillion au sein du laboratoire CEMTI (centre d'études sur les médias, les technologies et l'internationalisation).*

[4] Labelle, S., & Corf, J.-B. L. « Modalités de diffusion et processus documentaires, conditions du « détachement » des informations publiques. Analyse des discours législatifs et des portails open data territoriaux ». *Les Enjeux de l'information et de la communication*, *n° 13/2*(2), 209‑59. 2012. Page 70.

[5] Consultant et formateur indépendant, il est le président de l'association Bug (innovation sociale et numérique) et vice-président de la Cantine numérique rennaise.

[6] CHIGNARD, Simon. *Open data*. [Limoges]: Editions Fyp, 2012. Page 26

[7] *Ibid*. Page 26

de l'action publique se traduisant par le concept d'un *« gouvernement ouvert »*[8], qui repose sur le triptyque suivant : la transparence, la participation et l'action. Les acteurs se réclamant de cette philosophie et qui se réunissent autour de mouvement *Open data* sont animait par la conviction que *« l'ouverture vaut mieux que la fermeture et que vaut mieux inciter la collaboration et la participation des acteurs pour la prise de décision au détriment de la dictat d'un seul individu ».*[9] L'ouverture de ces données publiques, expression définie par la CADA[10] comme *« des informations contenues dans les documents produits ou reçues par un acteur public dans le cadre de ses missions de services public »*[11], suppose de respecter des principes selon la déclaration de 2007[12]. Ces principes préconisent que les données doivent être dans un format brut, elles ne doivent subir aucune transformation (caractère primaire), elles doivent être accessibles, opportunes, exploitables, non discriminatoire et propriétaire et libre de droit. Ainsi en France, au niveau nationale, le site *data.gouv.fr*[13] va être mise en place en décembre 2011[14] selon ces principes. A l'échelon local aussi, des dispositifs résultant de ces principes commencèrent à être mise en place. A titre indicatif, la première rencontre *open data* à la Cantine a eu lieu en 2009 à Paris. Le premier portail de collectivité est créé en 2010 à Rennes[15]. En fin janvier 2013, dix-sept collectivités locales avaient à leurs possessions des plateformes mettant à la disposition des citoyens différents types de données. D'autres collectivités même s'ils n'ont pas créé leur propre plateforme, ont préféré ouvrir leurs données sur la plateforme *data.gouv.fr* ou sur les plateformes des communautés urbaines. On compte au total, cinquante-quatre collectivités ont ouvert leurs propres données *« offrant environ 1500 jeux de données »* soit entre hébergement dédié et mutualisé[16]. Si l'on en croit aux acteurs de ce mouvement, l'ouverture des données publiques, comme pratique de gouvernance des affaires publiques, est une façon nouvelle de gérer l'information publique, qui a commencé à se développer en 2007[17] avec l'émergence des portails *d'open data*, même si en France les dispositifs juridiques étaient posés depuis 1978[18] avec la création de la Cnil

[8]CHIGNARD, Simon. *Open data*. Limoges: Editions Fyp, 2012. Page 20
[9]Ibid. Page 22
[10] Commission d'accès aux documents administratifs.
[11] CHIGNARD, Simon. *Open data*. Limoges: Editions Fyp, 2012. Page 32
[12] KOBER, Vincent. *Open data*. Voiron : Territorial Editions, 2014. Page 13
[13] Plateforme ouverte des données publique françaises.
[14] CHIGNARD, Simon. *Open data*. Limoges: Editions Fyp, 2012. Page 41.
[15] Ibid. Page 50
[16] Sous la direction de Joumana Boustany, J.-P. C. *Données publiques*. Paris ; Cachan : Hermès : Lavoisier, 2013. Page 31
[17] CHIGNARD, Simon. *Open data*. Limoges : Editions Fyp, 2012. Page 20.
[18] Ibid. Page 34.

(Commission national informatique et liberté) et de la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs).

Eléments de problématisation :

Et si le développement de l'ouverture des données publiques matérialisée par les portails du même nom n'était pas lié à une « innovation », mais s'inscrive dans une tendance lourde qui date des années 95 dans la politique d'information et de communication des collectivités territoriales.

Les questions qui constituent la pierre angulaire de ce travail de recherche sont posées comme suit :

Les portails d'ouverture des données publiques seraient-ils venus de nulle part pour transformer la manière de gérer l'information publique locale ? Ou plutôt s'inscrivent-ils dans une histoire plus longue et plus complexe de la politique d'information et de communication des collectivités territoriales ?

À la suite de celles-ci, il convient d'avancer deux réponses provisoires, en guise d'hypothèses.

En premier lieu, nous faisons l'hypothèse que les informations contenues dans les portails d'ouverture des données publiques, au niveau local, se situent dans une généalogie ancrée dans les politiques d'information et de communication des collectivités territoriales. Nous entendons montrer que les objectifs de la mise à disposition des informations publiques, les sujets et les contenus informationnels restent similaires entre les portails d'ouverture de données publiques et certains anciens supports d'information et/ou de communication des collectivités territoriales. Et que les transformations qu'on pourrait noter tournent, seulement, au tour de la forme de la mise à disposition de l'information et de la favorisation d'une certaine catégorie de public.

En second lieu nous entendons également montrer que l'ouverture des données publiques reste pour l'essence un renouvellement de la mise à disposition de l'information service. Cette dernière étant une information produite par les collectivités territoriales et destinée à leurs administrés selon les compétences qui les sont transmises visant à faciliter *« la gestion de la vie quotidienne des habitants d'un territoire, la valorisation publique de données intégrées à l'activité des services publics locaux (les transports par exemple), et l'organisation des données d'un territoire. »*[19].

[19] Boisnier-Bardou, S., & Pailliart, I. (2012). Information publique : stratégies de production, dispositifs de

Cette actualisation de l'information service se fait via des principes qui la conditionnent (format, licence etc…) et des techniques nouvelles qui participent à sa médiation par rapport aux autres supports de communication.

Délimitation de l'objet d'étude :

Notre étude portant sur la place des données publiques dans la politique d'information et de communication des collectivités territoriales, avant d'avancer sur l'objet de celle-ci, il serait important voire capital de faire une délimitation des termes clés de notre thème. La délimitation de la problématique conditionne étroitement la définition du corpus d'étude. Notre objet d'étude portant sur la possibilité de rattacher aux politiques d'information et de communication des collectivités territoriales, des informations contenues dans les portails d'ouverture de données publiques, avant même l'émergence de ceux-ci, nous sommes dans l'obligation de prendre un support de communication de ces collectivités territoriales, de l'analyser dans un temps relativement long afin de vérifier une telle affirmation. Le support de communication que nous avons choisi dans le cadre de cette étude est le magazine des collectivités territoriales. Ensuite, s'agissant des données publiques, une pluralité de thématique existe. Simon Chignard dans son ouvrage, *Open Data : Comprendre l'ouverture des données publiques*, nous montre qu'il existe différentes catégories de donnée qui peuvent être rattaché à neuf thématiques.

La catégorie de donnée qui nous intéresse dans cette étude est celle relative aux transports et déplacements.

Etant donné que ce sont les transports et déplacements qui constituent notre terrain d'étude, pour des soucis de cohérence, toutes les collectivités ne sauraient nous intéresser. En effet chaque collectivité territoriale dispose de compétences qui lui est propre. L'attribution des compétences pour chaque échelon territoriale est constituée par les lois 7 janvier et 22 juillet 1983 relatives « à la répartition des compétences entre les communes, les département, les régions et l'Etat », la loi du 13 aout 2004 pour la seconde et la loi NOTRe (Portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République) de mars 2015. Ainsi le domaine des transports urbains s'inscrit dans les compétences de la métropole au vu et au su des articles L. 1231-1, L. 1231-8 et L. 1231-14 à L. 1231-16 du code des transports relatif à l'organisation de la mobilité. Enfin afin d'assurer une plus grande faisabilité à notre étude, nous tenons à délimiter

notre étude à la métropole de Grenoble. Ainsi il sera question dans le cadre de ce mémoire d'effectuer une analyse de contenu du magazine de la métropole de Grenoble (*Le Métroscope)* pour une durée de 20ans (de 1996 à 2015) et une analyse du portail d'ouverture des données publiques de ladite métropole (*data.metropolegrenoble.fr*). Un guide d'entretien coiffera ces deux études de corpus afin de comparer l'information contenue dans le magazine de Grenoble Alpes Métropole avec celle du portail *open data* de ladite métropole concernant le thème du transport et des déplacements pour affirmer ou infirmer nos hypothèses citées plus hauts.

Méthodologie :

Pour vérifier nos hypothèses, nous nous appuyons sur l'analyse de deux corpus distincts. D'une part nous ferons une analyse de contenu du magazine *Le metroscope (*le magazine de la métropole de Grenoble) de 1995 à 2015 afin de vérifier si des thèmes concernant des informations publiques relatives aux transports et déplacements de la métropole de Grenoble y étaient présents voire fréquents, comment elles étaient abordées et pour quelles finalités.

D'autre part nous effectuerons l'analyse du site *data.metropolegrenoble.fr* qui est le portail d'ouverture des données publiques de la métropole de Grenoble. Notre intention est de le décrire, de le situer, et de comparer son contenu informationnel à celui du magazine de la métropole concernant les données liées à la mobilité. Par ailleurs nous entendons ici « portail » au sens de Sarah Labelle et Jean-Baptiste Le Corf, c'est-à-dire un dispositif ayant pour viser l'exploitation des « données » par d'autres acteurs que la collectivité et symbolisant « la face visible des stratégies de production et de diffusion »[20].

L'analyse de ce corpus est motivée par le but de la vérification de nos hypothèses qui postulent que l'ouverture des données publiques, au niveau local, n'est pas une « innovation » apportée par les portails d'ouverture des données publiques, mais était déjà inscrit dans la politique d'information et de communication des collectivités territoriales depuis les années 90 et se manifestait concrètement dans le magazine de la métropole de Grenoble. L'analyse du magazine est composé de 38 numéros sur un nombre total de 112 parutions en raison de l'analyse de deux numéros du magazine par an entre 1996 à 2015 à l'exception de 1996 et 1997 où il n'y'a qu'une seule publication par an. Nous avons fait ce choix délibéré, d'étudier

[20] Labelle, S., & Corf, J.-B. L. « Modalités de diffusion et processus documentaires, conditions du « détachement » des informations publiques. Analyse des discours législatifs et des portails open data territoriaux ». *Les Enjeux de l'information et de la communication*, *n° 13/2*(2), 209‑59. 2012. Page 60.

deux magazines par an, mais qui n'est pas dénoué d'intérêt dans la mesure où il serait difficile d'effectuer l'analyse de toutes les parutions vu le temps qui nous est consacré. De ce fait les deux publications que nous avons décidé d'analyser représentent chacune d'elles un semestre de chaque année. L'analyse de ce corpus nous permettrait de vérifier, à travers une grille d'analyse, l'historicité des données publiques en général et celles relatives au domaine des transports et déplacements dans la politique d'information et de communication de la métropole de Grenoble. La grille d'analyse, inspirée du modèle de la grille d'observation sociotechnique[21] de Josiane JOUET et de Coralie Le CAROFF[22] et modifiée pour les besoins de notre étude, est faite à partir d'indicateurs suivants : objectifs, publics, contenus, formes et sources informationnels de ses deux supports à savoir le portail d'*open data* et le magazine de la Métropole de Grenoble. La pertinence de ces indicateurs réside dans le sillage où ils nous permettraient de trouver des points de ressemblance mais aussi des niveaux de dissemblance entre le magazine et le portail d'open data concernant la mise à disposition de l'information publique relative à la mobilité afin d'affirmer ou d'infirmer nos hypothèses.

Plan

Nous allons répartir notre travail autour de deux grandes parties qui répondent à des attentes particulières et spécifiques.

La première partie qui se veut historique revient d'abord sur les fondamentaux de l'information service en relation avec l'ouverture des données publiques. Ensuite, elle passe en revue sur le contexte d'émergence juridique, mais aussi socio-économique de l'ouverture des données publiques. La deuxième partie, qui s'appuie plus sur les résultats tirés de notre terrain, présentera d'abord Grenoble Alpes Métropole[23] en général et en particulier son secteur des transports et déplacements, son magazine d'information et son portail d'ouverture des données publiques. Ensuite, il sera question de se pencher sur une analyse profonde du magazine *Le métroscope* et du portail *data.metropolegrenoble.fr* en vue d'en tirer de points de ressemblances ou des points de dissemblances dans leur manière de traiter l'information publique locale en général et particulier celle relative aux transports et déplacements.

[21] BARATS, Christian. *Manuel d'analyse du Web en sciences humaines et sociales*. Paris : A. Colin, 2013. Page 150

[22] Chercheurs à l'Université Panthéon-Assas Paris II

[23] Nom officiel de la métropole de Grenoble.

Partie 1 : Information service et donnée publique.

Les données publiques sont selon la CADA *« des informations contenues dans les documents produits ou reçues par un acteur public dans le cadre de ses missions de services public »*[24]. Leur ouverture ou leur mise à disposition à l'endroit des citoyens est en relation intime avec l'information service. En effet cette dernière englobe l'ensemble des informations produites par les collectivités territoriales, institutions publiques ou organisme de service public et destinée à leurs administrés selon les compétences qui les sont transmises visant à faciliter *« la gestion de la vie quotidienne des habitants d'un territoire, la valorisation publique de données intégrées à l'activité des services publics locaux (les transports par exemple), et l'organisation des données d'un territoire. »*[25]. L'ouverture des données publiques qui est la mise à disposition de l'information publique est un enjeu de l'information service qui se fonde sur la reconnaissance d'un droit du citoyen vers à une information plus étendue et plus précise comme le stipule la déclaration universelle de l'homme et du citoyen de 1789 en son article XV : *« la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration »* . D'ailleurs Caroline Olivier-Yaniv[26] avance même que les supports de mise à disposition des données publiques *« constituent d'une certaine manière les ancêtres de l'information de service et de la communication publique »*. Cet argument est renforcé par Laurence COMPARAT, adjointe au maire de la ville et par ailleurs l'une des élus responsable de l'ouverture des données publiques dans la métropole de Grenoble. Cette dernière avance qu' : *« Il y'a vraiment l'idée que d'une part les données qui appartiennent à la ville, à la métropole sont des données qui ont été réalisées par les agents de la collectivité, financés par l'impôt donc elles appartiennent à la société. Cette dernière a payé par l'action publique, c'est un bien public donc qu'elles soient accessible publiquement et l'aboutissement logique »*[27]. De ce fait avant d'aborder une dimension contextuelle de l'ouverture des données publiques, il parait intéressant voire capital de voir les fondements de l'information service afin de donner une solide assise à notre étude dans la mesure où cette première est un des premiers enjeux de cette dernière.

---

[24] CHIGNARD, Simon. *Open data*. Limoges: Editions Fyp, 2012. Page 32

[25] Boisnier-Bardou, S., & Pailliart, I. (2012). Information publique : stratégies de production, dispositifs de diffusion et usages sociaux. *Les Enjeux de l'information et de la communication*, *n° 13/2*(2), 3‑10. P5

[26] Maitre de conférences à l'Université Paris 12-Val de Marne

[27] Voir annexe (entretien n°3).

Chapitre 1 : Les fondements de l'information service.

1- L'information service, une partie spécifique de l'information publique.

L'information service est une partie intégrante de l'information publique. Cette dernière est considérée par Isabelle PAILLART[28] comme *une « notion (qui) n'est pas récente, et (qui) est régulièrement actualisée tant par des décisions politico-administratives que par innovations techniques qui contribuent à sa médiatisation » recouvrant « des éléments très divers comme l'illustrent les différences de dénominations (données, documents, actualités), de statuts (réglementaires, administratifs, politiques), de médiateurs (agents de l'Etat, journalistes, militants) »*[29]. Elle peut être produite par trois types d'acteurs que sont : les institutions publiques, les organismes disposant d'une mission de service public et les collectivités territoriales. Cette forme d'information se fonde sur l'obligation qu'à ces trois acteurs de délivrer voire de mettre à la connaissance des habitants du territoire auquel s'exerce leurs compétences, sur les missions qui leurs ont été assignées. Cette obligation est plus connue sous l'expression « de droit à l'information ». Elle porte sur le principe que l'individu doit avoir accès aux informations le concernant en cas de besoin. L'information service est une partie intégrante de l'information publique, car produite par ces trois types d'acteurs, visant des objectifs d'intérêt général, et s'adressant à une population qui a le droit à une information lui concernant et qu'elle finance d'ailleurs. Cependant, ce type d'information constitue une spécificité de l'information publique dans la mesure où elle a une dimension beaucoup plus pragmatique et technique. L'information service est une information délivrée par l'institution publique, l'organisme de service publique ou la collectivité territoriale à sa population cible afin de lui faciliter l'accès à ses services, lui permettre d'assurer une meilleure gestion de ses activités quotidiennes et lui rendre intelligible son territoire à travers une organisation cohérente des données relatives à celui-ci. C'est une forme de rationalisation de l'information locale. C'est dans ce cadre que Caroline Olivier-Yaniv parlant du contexte d'émergence de l'information services dans les années 1970 avance que *« les institutions publiques – collectivités territoriales et organismes gouvernementaux – ont fait en sorte d'organiser et de*

[28] *Professeure en sciences de la communication à l'Université Grenoble Alpes et chercheure au Gresec.*

[29] BOISNIER-BARDOU, S. & PAILLIART, I. « Information publique : stratégies de production, dispositifs de diffusion et usages sociaux ». *Les Enjeux de l'information et de la communication*, *n° 13/2*, 2012, Page 5.

rationaliser la diffusion de l'information sur leurs activités, tant à l'attention de l'ensemble des citoyens que des relais d'information tels que les journalistes »[30]. Cette information est de manière générale considérée comme une « réponse impérative de publicité » entendu au sens kantien du terme. Autrement dit, il s'agit d'une diffusion de l'information qui est relative aux questions qui touchent à l'intérêt général, de transparence et de proximité. L'information service apparait ainsi comme non seulement le reflet de l'intérêt général mais aussi comme un moyen de construction et de régulation des espaces publics nationaux et locaux. L'information service s'inscrit dans une stratégie globale d'ouverture de l'espace public. Elle s'appuie sur la logique selon laquelle plus une décision est connue et comprise à la fois de ceux à qui elle est destinée, mieux elle sera acceptée et appliquée. C'est ce que souligne Dominique MEGARD[31] quand il dit que : *« dans une époque de contestation des autorités et des expertises, la loi et l'autorité publique font partie des instances supérieures remises en cause. Il ne suffit pas d'être politiquement majoritaire pour être obéi, suivi, soutenu compris (…) soulignent J-M. Benoit et J. Scale (Bleu, Blanc, pub, Cherche Midi, 2010). Une norme doit être partagée par tous et non imposée d'en haut si l'Etat souhaite la faire respecter. La confiance ne se prescrit pas. Mais la communication peut en bâtir les fondements »*[32]. Ceci justifiant cet effort d'explication de l'administration en direction du public. L'importance capitale accordée par les collectivités territoriales, les institutions publiques et les organismes gouvernementaux à l'information service peut être comprise au regard de trois niveaux d'après l'analyse faite par Olivier-Yaniv. D'abord pour comprendre la valeur donné à ce type d'information qui est pourtant inséparable de l'activité de service qui est de délivrer aux citoyens une information, il faut noter qu'il s'agit de rendre meilleure la qualité de l'accomplissement du principe d'intérêt général en diminuant *« la coupure aigue entre les citoyens et leur administration, comme d'ailleurs les services publics »*[33]. Cette remarque a même été relevée par le long rapport au premier ministre en décembre 1975. Ensuite outre ce mouvement interne à l'administration, le second axe de compréhension du développement de l'information service se trouve au niveau du débat politique marqué par une évolution formelle avec l'intervention de plusieurs acteurs aussi bien privés que publics. Enfin le

[30] *Sous la direction d'OLIVESI, Stéphane. Sciences de l'information et de la communication : objets, savoirs et discipline*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2006. Page 97

[31] Ancienne journaliste professionnelle, elle est chargée de cours en communication aux Universités Paris 1 Sorbonne et Lille II, ainsi qu'à l'université catholique de l'Ouest d'Angers.

[32] MEGARD Dominique. *La communication publique et territoriale*. Paris : Dunod, 2012. Page 13.

[33] *Sous la direction d'OLIVESI, Stéphane. Sciences de l'information et de la communication : objets, savoirs et discipline*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2006. Page 99

dernier axe de compréhension sur l'importance accordé à l'information service se base sur la définition que certains juristes ont accordée à cette dernière lui qualifiant « d'information « objective », ne devant pas servir à une action de propagande politique dans la mesure où elle serait plus un service à rendre qu'un service à vendre »[34]. Ce type d'information qui est considéré par d'aucun[35] comme un « projet d'amélioration de l''information » a fait ses premiers pas au niveau gouvernemental avant de se transposait au niveau territoriale tout en se voyant renforcé avec le développement des technologies de l'information et de la communication. Cette transposition de l'information service du national vers le local est favorisée, à partir des années 1982 par les lois successives de la décentralisation de l'Etat français. Ce sont des lois qui « s'accompagnent en effet d'un mouvement de développement de l'information service puis de la communication au sein des collectivités territoriales, de plus en plus nombreuses, la mise en valeur des identités territoriales – y compris lorsqu'elles sont problématiques – prenant alors particulièrement d'importance »[36]. Cette idée a été bien résumé par Jean-François TETU [37] quand il avança que « les nouvelles responsabilités conférées aux collectivités par les lois de décentralisation ont donné aux élus locaux une nouvelle fonction, celle de gestionnaire de la cité. De ce fait, les collectivités locales ont dû construire un discours d'expertise qui vient concurrencer le discours proprement politique ou vient s'y substituer ».[38]

[34] Ibid. Page 99
[35] Caroline Olivier-Yaniv
[36] *Sous la direction d'OLIVESI, Stéphane. Sciences de l'information et de la communication : objets, savoirs et discipline*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2006. Page 100
[37] Professeur associé au réseau Orbicom des chaires Unesco en communication.
[38] Jean-François TETU, «L'espace public local et ses médiations », Hermès la Revue, 1995/3 N° 17 – 18, P 294.

2- Les enjeux de l'information service.

L'information service comporte plusieurs enjeux :

D'abord l'information service favorise la mise à disposition des données publiques aux citoyens. Il s'agit d'une démarche volontaire ou en réponse à une demande, menée par les services des collectivités territoriales, les institutions publiques ou les organismes gouvernementaux visant à diffuser des informations publiques dans le cadre de leurs compétences et de leurs prérogatives. Il s'agit d'une mission de service public à part entière dans la mesure où cette démarche s'inscrit dans un but d'intérêt général et ne vise pas des objectifs pécuniaires. Les structures et les supports consacrés à cet effet constituent dans une certaine mesure la plus ancienne manifestation de l'information service et de la communication publique. C'est une démarche de transparence des collectivités territoriales se traduisant par une révélation de la société elle-même. Il s'agit pour les collectivités de rendre compte à la société puisque c'est ce dernier qui finance son activité d'une part et qui est la cible de cette activité d'autre part. Donc il est normal voire obligatoire que les collectivités puisse montrer la manière dont elle a utilisé l'argent du contribuable mais aussi la manière dont une activité a été menée et comment la population peut tirer profit de cette activité.

Ensuite l'information service, au travers de cette mise à disposition de l'information publique, peut participer à améliorer les relations entre l'administration de la collectivité territoriale et les habitant-usagers. En effet elle participe à rendre la collectivité territoriale beaucoup plus proche du citoyen et de se préoccuper plus de ses problèmes et de son bien-être. Ce qui fait la réussite des projets des collectivités territoriales ce n'est pas seulement leur grand nombre, leur qualité ou leur pertinence, mais c'est aussi et surtout les démarches que feront ces collectivités pour que ses projets puissent être compris par le plus grand nombre de sa population cible et participant ainsi à la rentabilité de ces derniers. Ainsi l'information service peut permettre à la collectivité d'être à coté de ses habitants-usagers pour leurs montrer la manière dont on utilise ses services, le pourquoi de la création d'un service et de ses buts, participant à rendre les activités des collectivités territoriales intelligible et mobilisant le plus de participants. Elle permet de « faire comprendre l'institution et clarifiants les cadres et les modes de gestion l'action publique locale, permettre à chaque habitant de chaque territoire de savoir « qui décide quoi pour qui » et de s'inscrire - ou non mais en toute connaissance de

cause – dans une dynamique citoyenne »[39]. Cette démarche d'explication de l'activité publique rentre ainsi dans une communication de proximité des collectivités territoriales qui ne seront plus vu par les citoyens comme une bureaucratie « distante » de leurs problèmes. Mais elles seront considérées comme des administrations proches de sa population, qui essayent de comprendre ses difficultés et de les réglés au plus vite possible.

Le troisième enjeu de l'information service est la responsabilisation des citoyens en leur informant sur leurs droits mais aussi leurs devoirs. D'une part dans le cadre de l'information service les collectivités territoriales sont tenues de mettre à la connaissance de leur population ce qu'ils ont le droit de savoir dans l'activité qui est en train de se mener dans leur territoire. Le citoyen a le droit de savoir tout ce qui se passe dans son territoire, car constituant le bailleur de fond mais aussi le principal client de l'activité menée par sa collectivité territoriale. C'est ce droit à l'information sur les services établis et financés par lui et pour lui qui permet d'assurer sa formation citoyenne et de formuler sa propre opinion sur un sujet donné et d'émettre des critiques en cas de besoin. Ce droit à l'information est l'un des droits les plus fondamentales car comme l'indique J. Mars *« il n'y'a pas de pensée libre sans la possibilité de se référer à la pensée des autres, sans la possibilité de confronter sa réflexion à celles des autres, sans la possibilité de connaitre les idées d'autrui et donc aussi de faire connaitre et discuter son opinion ».*

D'autre part l'information service des collectivités territoriales permet à ces dernières de faire connaitre à ses populations ce qu'elles sont tenus de respecter, la manière dont elles doivent se comporter en utilisant tel ou tel service, les frontières à ne dépasser et les délits à ne pas commettre. Cette un type d'information qui, dès lors qu'elle est bien menée peut participer à assurer une régulation sociale des services que la collectivité offre à ses habitants. Elle rentre ainsi dans une complémentarité de la démarche de coercition de l'Etat. Par exemple dans le cadre du service des transports que la métropole de Grenoble offre à ses habitants, la collectivité en relation avec l'entreprise privée qui gère les moyens de transports et le SMTC[40], informent régulièrement aux usagers sur leurs devoirs à l'égard du service qui leurs est proposé c'est-à-dire d'acheter un titre de transports, de respecter l'hygiène et la propreté et le bien être d'autrui. Cette information si elle n'est pas respectée par les usagers va être complétée par les services de l'ordre pour qu'elle puisse s'imposer.

[39]MEGARD Dominique. *La communication publique et territoriale*. Paris : Dunod, 2012. Page 51
[40] Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise.

Ainsi au vu des acteurs qui produisent l'information service, de son objet, son public, son objectif et de ses enjeux, il apparait d'autant plus nécessaire que judicieux de ne pas prendre isolément l'ouverture des données publiques et de l'étudier seule. Mais il apparait plus logique de l'insérer dans ce grand ensemble qu'est l'information service afin que sa pratique puisse avoir sens et s'ancrer dans un fondement solide. Cependant qu'elle fait partie de ce grand ensemble de l'information, quel est le contexte d'émergence de l'ouverture des données publiques qui sont matérialisée par les portails du même nom ?

Chapitre 2 : Le contexte d'émergence des données publiques

Même si sa dimension matérielle semble récente avec l'apparition des portails d'ouverture et de partage sur internet des informations d'utilité publique, l'ouverture des données publiques s'est ancrée dans un processus législatif mais aussi socio-économique qui s'étale dans un temps long.

1- Le contexte législatif

Le 7 aout 2015, la loi NOTRe[41], pour un devoir de transparence à l'égard de la société, oblige l'ensemble des villes, régions, départements et intercommunalité de plus de 3500 habitants à rendre accessibles sur internet et en format numérique l'intégralité des « informations publiques » en leur possession, dès lors que celles-ci se rapportent à leur territoire. Cependant ce n'est pas la première fois que les textes législatifs s'intéressent sur l'accessibilité des informations auprès de la société. C'est le fruit d'un long processus qui a commencé vers les années 1970 tant au niveau national qu'au niveau européen. Nous nous intéressons ici sur les conditions de diffusions des informations publiques au regard des textes législatifs aussi bien au niveau européen que sur l'étendue du territoire français. Nous avons jugé utile d'aborder le contexte européen vue que la France est un pays membre de l'Union européenne[42] et qu'elle est tenu de respecter ses lois et règlements. L'analyse approfondie sur ses textes relatifs à la diffusion des informations publiques met en exergue deux notions phares il s'agit de l' « accès » et de la « diffusion ». Ces deux notions ont été clairement définies par Laurent TERESI[43] qui considère « « l'accès et la diffusion diffèrent en considération de la personne qui en est à l'initiative […]. Dans l'accès, c'est celui qui ne dispose pas de l'information, celui qui entend la saisir qui sollicitera celui qui la détient ; dans la diffusion, c'est celui qui la détient qui la divulgue »[44]. Ils symbolisent la rencontre au niveau de l'ouverture des données publiques entre l'institution publique ou la collectivité territoriale assurant la diffusion et le citoyen qui souhaite l'accès.

[41] Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République. Cette loi a été promulguée le 7 août 2015. Elle a été publiée au Journal officiel du 8 août 2015

[42] L'Union européenne est une association politico-économique sui generis de vingt-huit États européens qui délèguent ou transmettent par traité l'exercice de certaines compétences à des organes communautaires

[43] Maître de conférences de droit public à l'Université de Toulouse III (IUT) et chercheur au laboratoire d'études et de recherches appliquées aux sciences sociales.

[44] TERESI, Laurent. *Droit de réutilisation et exploitation commerciale des données publiques*. La Documentation Française, 2011. Page 58-59.

a- Au niveau européen

D'une part au niveau de l'Union européenne[45], Le seul texte existant qui renvoie à l'accès aux données publiques est la décision du 2005/370/CE du 17 février 2005. Il s'agit d'une conclusion de la communauté européenne relative à *« la convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement »*. Néanmoins, du fait de ses différents programmes sur la « société de l'information » (c'est un programme de l'UE nommait Le programme eEurope : une société de l'information pour tous en 1999 suivi de eContenu pour la période 2001-2005 et eContentplus pour la période pour la période 2005-2008), l'UE promeut l'accès à l'information des administrations nationales et européenne pour en généraliser l'exploitation. Ainsi sera adopté par le Parlement européen et du conseil, le 17 novembre 2003 la directive 2003/98/CE *«concernant la réutilisation du secteur public fixant les règles et les conditions de réutilisation de ces données publiques »*[46].

D'autre part au niveau du Conseil de l'Europe[47], dès le 1er février 1979, le comité des ministres fut suggéré par l'Assemblé parlementaire du conseil de l'Europe d'inciter les Etats membres d'appliquer les Recommandations 854 relative à l'accès du public aux documents gouvernementaux et à la liberté d'information. Il s'agit d'un système de liberté d'information du citoyen. En outre il s'agit de l'accès de ce dernier aux documents gouvernementaux, le droit d'examiner et de corriger les dossiers qui contiennent des renseignements d'ordre personnel, le droit au respect de la vie privée et le droit d'agir rapidement devant les tribunaux dans ce domaine. Cependant ce n'est que le 25 novembre 1981 que sera adoptée la recommandation n° R(81)19 relative à l'accès des informations détenue par les autorités publiques. Celle-ci reprends les principes de la recommandation 854 du Parlement Européen sauf le « droit d'examiner et de corriger des dossiers qui contiennent des renseignements d'ordre personnel »[48].

[45] L'Union européenne est une association politico-économique sui generis de vingt-huit États européens qui délèguent ou transmettent par traité l'exercice de certaines compétences à des organes communautaires.
[46] Sous la direction de Joumana Boustany, J.-P. C. *Données publiques*. Paris ; Cachan : Hermès : Lavoisier, 2013. Page 24.

[47] Le Conseil de l'Europe est une organisation intergouvernementale instituée le 5 mai 1949 par le traité de Londres
[48] Ibid. Page 25

b- Au niveau de la France

Le 11 février 1977 déjà, le gouvernement français avait institué une commission chargée de favoriser la communication des documents administratifs au public dans le but de rendre meilleur les relations entre l'administration et les administrés, au travers de la publication du décret n° 77-127. Cette commission Ordonneau du nom de son président avait comme mission non seulement de caractériser l'ensemble des documents dits communicables, mais aussi lorsqu'un particulier rencontre des difficultés, elle devait émettre son avis la dessus. Mais très rapidement cette commission se rendra compte qu'il serait pénible de mettre en place des documents communicables et il serait plus réaliste de dresser la liste des documents non communicables. De ce fait le parlement va voter la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 qui traite de la question des documents administratifs et donc des données publiques « faisant ainsi de la France le troisième pays à accorder à ses citoyens la liberté d'accès aux documents publics après la Suède (1766) et les Etats Unis (1966) »[49]. En parallèle, en cette même année est créée la commission nationale informatique et libertés (CNIL) par la loi du 6 janvier 1978 sur les données personnelles, appelée « loi informatique et liberté ».

La mise en application de la mission d'accès aux données publiques sera assurée par la commission d'accès aux documents administratifs (CADA). Selon cette loi CADA (art. 1er, al. 2), *« les données publiques sont des informations contenues dans les documents produits ou reçues par un acteur public dans le cadre de ses missions de services public. Sont considérés comme acteur public : l'Etat ; les collectivités territoriales (régions, départements et communes) ; et les autres personnes de droit public ou droit privé »*.[50] La CADA devient ainsi une autorité administrative indépendante. Il a un rôle consultatif. Sa mission est non seulement d'accompagner les administrés qui ont des difficultés pour accéder aux documents administratifs mais de conseiller les administrations, les collectivités locales et les diverses institutions visé par loi (CADA, 1980).

Toute personne physique ou morale peut saisir la CADA en cas de refus d'accès ou de réutilisation de documents par l'acteur public. Cependant ladite institution rend juste un avis

[49] Sous la direction de Joumana Boustany, J.-P. C. *Données publiques*. Paris ; Cachan : Hermès : Lavoisier, 2013. Page 26.

[50] Ibid. Page 35

consultatif que l'acteur public n'est obligé de suivre. Au cas échéant le demandeur peut porter l'affaire devant les tribunaux administratifs.

Localement la loi CADA a opté des personnes responsables de l'accès des documents administratifs (PRADA). La mission de ces dernières est de simplifier l'exercice du droit d'accès et de réutilisation des usagers, de permettre à l'administration d'être mieux informée des réponses à donner aux demandes de communication qi lui sont adressées et enfin d'être l'interlocuteur direct du CADA pour l'instruction des demandes.

Depuis ce texte a été adapté ou complété par lors plusieurs décrets, lois ou ordonnances. Il peut s'agir de légère modification comme le cas du décret du 28 avril 1988 qui apporte une réduction de deux à un mois, le délai accordé à l'administration pour décider de la suite qu'elle donne a une requête.

D'autres concernent des modifications profondes. Il s'agit entre autre :

- Du réaménagement du 12 avril 2000 permettant de la prise en considération des fichiers informatiques et des documents numérisés afin de mettre les textes en accords avec la pratique administrative
- La loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité érige l'information à destination des citoyens comme une composante fondamentale de la démocratie locale et notamment la participation des habitants à la vie locale dans son Titre 1er sur la démocratie de proximité.
- L'ordonnance du 6 juin 2005 transposant le la directive 2003/98/CE du 17 novembre 2003 sur la réutilisation des informations du secteur public autorise la commercialisation des données publics tout en protégeant les données nominatives.
- Le décret n° 2011-194 du 21 février 2011 portant création d'une mission « Etalab » chargée de la création unique des données publiques avec la mise en place du data.gouve.fr
- Le décret n°2011-577 du 26 mai 2011 pose le principe de la gratuité du droit à réutilisation des informations publiques détenues par l'Etat les établissements publics administratifs. Mais cela ne signifie pas forcément une gratuité complète de la réutilisation des données publiques car les collectivités peuvent mettre en place des couts des mises à disposition.

Cependant une remarque doit être effectuée au niveau de l'ouverture des données publiques. En effet toutes les données ne sont pas à la destination des citoyens. Il y'a des restrictions

concernant les données à caractère personnel, le secret-défense, le secret commercial, la propriété intellectuelle.

2- Le contexte socio- économique.

Si l'ouverture donnée publique a suscité autant de discours aujourd'hui c'est parce qu'elle s'est ancrée dans une généalogie économique mais aussi sociale très solide.

Alors que Simon CHIGNARD indique que les premières utilisations des données publiques pour résoudre un problème sociale date de la fin du XIX siècle, Alain Desrosiéres[51] quant à lui la fait remonter jusqu'au XVIe siècle dans son ouvrage intitulé *Prouver et gouverner : une analyse politique des données publiques.*

En effet pour Simon Chignard, John Snow, médecin anglais est une des premières personnes à utiliser les données publiques pour analyser une situation donnée. En effet en 1854, il y'avait une épidémie de choléra qui avait fait plusieurs mort à Londres. A l'époque, les chercheurs avançait que la maladie se transmettait par voie respiratoire et qu'il suffisait d'absorber une aire contaminé pour être affecter. Alors Snow analysa les techniques cartographiques afin de recenser les victimes du quartier concerné et démontra le lien avec l'une des fontaines publiques des environs (la principale source d'eau potable pour les habitants à l'époque). Cette analyse lui permit d'identifier la véritable source de propagation à savoir l'eau contaminée. Ainsi l'utilisation des données permit à cette médecin anglais d'analyser une situation donnée, de prendre une décision raisonnée et afin construire de nouvelle connaissance.

Cependant selon Alain DESROSIERES revenant sur la genèse de la statistique, qui n'est rien d'autre qu'une science, une méthode et un ensemble de technique qui comprend la collecte, le traitement, l'analyse et l'interprétation des données publiques ou non, accentue, dans une perspective historique, son analyse sur les deux usages de la statistique : outil de connaissance et outil de gouvernement, invite à ne pas oublier son rôle émancipateur à côté de celui d'outil de décision ou d'outil pour l'action. C'est ce qu'il résume en disant que ce sont des *« outils de preuves, utilisés par les scientifiques pour étayer leur arguments mais aussi des outils de coordination, ou de gouvernement »*[52]

D'une part il montre comment les statistiques sont des outils d'émancipation à la fin du XIXe siècle. Considéré comme partageant des points communs avec la démocratie sur l'idée selon

[51] Alain Desrosières, né le 18 avril 1940 à Lyon et mort le 15 février 2013 à Paris, est un spécialiste français de l'histoire des statistiques.
[52] DESROSIERES, Alain. *Prouver et gouverner*. Paris : La Découverte, 2014. Page 36

laquelle il est d'autant plus nécessaire que judicieux de comparer les citoyens, les statistiques étaient « comme une arme au service de la démocratie, à la disposition des dominés, leur permettant d'annoncer privilèges et inégalités, de critiquer les politiques injustes, de se débattre pour le maintien du pouvoir d'achat »[53]. Cette considération des données publiques comme outil d'émancipation coïncide avec la période d'après de la révolution française de 1789 où même si la loi mettait déjà en place le principe d'égalité (un homme, une voix), mais les femmes étaient exclu d'office, elles constituaient la catégorie qu'on ne prenait pas en compte dans les enquêtes publiques. De plus, il était impensable, à cette époque, d'enquêter la classe bourgeoise et de la comparer avec la classe ouvrière. De ce fait au début du XXe siècle, avec une exigence d'égalité sociale pressente, les enquêtes statistiques commence à comparer, sans distinction ni de sexe ni de classe, les groupes sociaux, les femmes et les hommes. Parmi les bénéfices de ces enquêtes en découlent l'extension des droits sociaux et des systèmes de protection sociale, liée à une extension du domaine des questions qui sont susceptible de faire l'objet d'enquêtes statistiques.

Ainsi les classes dominaient mettaient en avant l'argument statistique issu des données publiques *« pour casser l'ordre ancien et rendre visible l'injustice »*[54]. On assiste par ailleurs dans ce contexte à une expansion des études sociologiques s'appuyant sur des enquêtes statistiques pour décrire les conditions de vie des classes populaires.

D'autre part il dévoile l'autre facette de la statistique qui a été longtemps un outil de gouvernement. En effet il va montrer comment les modèles de gouvernance existants en France ont su usé des méthodes statistiques pour gouverner leur population.

D'abord à l'époque de l'Etat ingénieur marqué par une intervention directe de l'Etat et englobant des perspectives variées, alliant du mercantilisme et colbertisme (17siécle) jusqu'aux grands projets de la France gaulliste et aux économies planifiées socialistes.

La logique statistique qui dominait pendant cette période était la planification. Le gouvernement utilisait la statistique pour planifier ses actions en comparaison avec d'une grande entreprise planifiant ses ateliers, ou à celles d'une armée gérant sa logistique.

Ensuite avec l'Etat libéral classique, nait à la fin du 18eme siècle, on assiste à une réduction au minimum l'intervention de l'Etat. Ce dernier prône la libération des forces du marché. Il

[53] Ibid. page 35

[54] DESROSIERES, Alain. *Prouver et gouverner*. Paris : La Découverte, 2014. Page 72.

était animait par un souci de rapprocher les marchés réels de ceux de la théorie (information complète et identique pour tous les acteurs), notamment au niveau des prix. Les statistiques étaient utilisées à ces périodes pour évaluer l'égalité accessibilité de l'information au niveau de tous les acteurs de l'activité économique.

L'Etat providence cherchait quant à lui à protéger et à sécuriser les travailleurs salariés des conséquences de l'extension de la logique marchande au travail lui-même. Il organisait des systèmes de protection sociale en vue de contrecarrer le chômage, les accidents de travail, la maladie. Les instruments statistique étaient au cœur de système et étaient centrés sur le travail salariale, par le biais d'enquêtes et de sondages qui portait sur l'emploi , les besoins, les revenus et les budgets de famille de travailleurs, ainsi que les indices de prix des consommations de ceux-ci. Dans ce régime étatique, les données publiques étaient utilisées pour mieux connaitre les conditions de vie des citoyens afin de mettre en place un système de protection adéquate.

L'Etat keynésien, pour sa part, a une responsabilité dans le pilotage macroéconomique d'une société marquée par un caractère marchand. Il apparait dans le contexte de la crise des années 1930 et prédominait par ailleurs entre 1945 et 1975. Les systèmes statistiques dans ce modèle sont réorganisés pour les besoins de la comptabilité publique.

Enfin L'Etat néolibéral prenait appui sur les dynamiques microéconomiques marchandes, en les orientant éventuellement par des systèmes d'incitations et acceptant les principales hypothèses de la théorie des anticipations rationnelles. Il prend son essor à la suite de la crise des 1970. Par les données publiques qui sont à sa disposition, il vise l'évaluation de la performance de l'action publique. On commence aussi à s'occuper des données personnelles pour améliorer les comportements individuels.

Dans ces cinq formes ne correspondant pas à une succession dans le temps, mais plutôt à une stratification successive, on peut voir que les Etats ont longtemps utilisé les informations publiques pour faire des prévisions, faire l'Etat des lieux de conditions citoyennes, faire la gestion humaine, évaluer les performances individuelles et s'assurer de l'accessibilité des informations au niveau de toutes les couches sociales.

Ainsi afin de nous inscrire en faux sur les discours qui prônent la nouveauté des portails d'ouverture des données publiques, nous avons su insérer théoriquement ceux-ci dans un ensemble de pratique ancienne qu'est la mise à disposition de l'information service et de la relier à un contexte d'émergence aussi bien juridique que socio-économique qui se situe dans

un temps relativement long. Cependant concrètement quel est le positionnement de ces portails d'ouverture des données publiques au regard des supports d'information qui les précède à l'instar du magazine de la métropole de Grenoble concernant le mise à disposition de l'information relative aux transports et déplacements ?

Partie II : un renouvellement de la mise à disposition de l'information sur le transport et le déplacement par le portail d'ouverture des données publiques de la métropole de Grenoble.

Chapitre I : Présentation du secteur de transport, du magazine et du site d'ouverture des données publiques de la métropole de Grenoble

Nous allons procéder dans ce chapitre à une brève présentation de la métropole de Grenoble en général, particulièrement à son secteur des transports et déplacements, son magazine et son portail d'*open data*. Cette présentation devant nous permettre de nous familiariser avec notre cas d'étude et d'expliciter certains concepts et abréviations liés à celui-ci, sert d'introduction à l'analyse que nous comptons mener.

1- Présentation du secteur des transports et déplacements.

La métropole de Grenoble a été créée en 1966 sous la forme d'un syndicat d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui associe des communes en vue d'intérêt communal au vue de l'article 5212-1 du CGCT). Puis en 1994 elle sera transformée en communauté des communes entendue sous *« la formule souple de coopération locale, avec des compétences laissées largement à l'appréciation des communes membres »*[55]. Ensuite en 2000, elle va devenir une communauté d'agglomération qui est une communauté qui *« comprend, à la date de sa création, au moins 50000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, et s'organise autour d'une commune centre de plus de 15000 habitants, de la commune chef-lieu de département ou de la commune la plus importante du département»*[56]. Elle sera élargie en 49 communes en 2014. Et le 1er janvier 2015, elle acquiert le statut de métropole avec la Loi MAPAM[57] qui vise à faire des principales agglomérations françaises des pôles de développement majeurs du territoire. Elle gère plusieurs compétences dont celui

[55] Secrétariat général du gouvernement, D. de la D. française. *Les collectivités territoriales*. Paris : la Documentation française, 2009. Page 85

[56] Ibid. page 85

[57] Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

du transport et des déplacements au vu et au su des articles L. 1231-1, L. 1231-8 et L. 1231-14 à L. 1231-16 du code des transports. Cette compétence relative aux transports et déplacements est géré à la Métropole de Grenoble par le Syndicat Mixte des transports en Commun (SMTC). Ce dernier est l'autorité organisatrice des transports en commun sur les 49 communes de la métropole grenobloise. Crée en 1973. Il assure l'ensemble des études, des travaux et acquisitions foncières en vue de l'amélioration des transports publics. Il est chargé par ailleurs de la maitrise d'ouvrage du plan de déplacements urbains de la métropole. L'organe délibératif du SMTC et constitué par le comité syndical. Ce dernier regroupe à nombre égal de délégués désignés par la Métropole et le conseil général de l'Isère. D'une part la métropole choisie six délégués titulaires et trois suppléants parmi les membres du conseil communautaire. D'autre part le conseil général de l'Isère désigne six délégués aussi parmi les conseillers généraux de l'Isère. Le bureau du SMTC est constitué d'un président, de quatre vices présidents et de trois élus désignés par le comité syndical. C'est un syndicat mixte qui est dit « fermé » dans la mesure où il regroupe que des collectivités locales mais de niveaux différents. L'exploitation du réseau de transports métropolitain est confiée à la SEMITAG (société d'économie mixte des transports publics de l'agglomération grenobloise), société d'économie mixte à travers une délégation de service public (DSP). La SEMITAG exploite le réseau sous la marque **TAG** (transport de l'agglomération grenobloise). Le SMTC est financé doublement. D'une part il puise ses ressources financières de la part des collectivités mandatées que sont Grenoble Métropole Alpes et le Conseil Général de l'Isère. D'autre part il tire son financement du « versement transport » qui est la somme versée par les entreprises de plus de neuf personnes de la métropole grenobloise et qui représente *« 1,8% de la masse salariale »*[58].

[58] Voir http://www.lametro.fr/480-smtc.htm

2- Présentation du portail d'ouverture des données publiques data.metropolegrenoble.fr

Approuvé le 20 octobre 2014 par les délibérations du Conseil Municipal de la ville de Grenoble et le 7 novembre 2014 par celles de *Grenoble Alpes Métropole*[59], le portail d'ouverture des données publiques, *data.metropolegrenoble.fr*, a été mis en ligne au début de l'année 2016 et qui marque son ouverture officielle. Selon le communiqué de presse publié le 19 février 2016, il a pour objectif de « rendre accessible et réutilisable par tous »[60] les données publiques de la métropole. C'est un projet commun entre Grenoble Alpes Métropole, la ville de Grenoble et le Syndicat Mixte des Transports en Commun qui ont décidé de mutualiser leur force et de coordonner leur service afin de lancer un portail pour l'ouverture des données publiques. Il est représenté au niveau de la métropole de Grenoble par Claire KIRKYACHARIAN[61], au niveau de la ville de Grenoble par Laurence COMPARAT et au niveau de la SMTC par Yann MONGABURU[62]. Ce portail est une obligation de transparence de ces institutions vis-à-vis de la société au vu et au su de la loi qui leur en impose. En effet la loi NOTRe du 7 aout 2015 impose aux départements, villes, régions et intercommunalités de plus de 3500 habitants à rendre accessible sur internet, dans un format numérique, les informations publiques qui sont en rapport avec le territoire.

Le portail se divise en deux grandes parties : La partie destinée à l'accès aux données publiques et celles consacrée à la réutilisation de ces données.

La partie destinée à l'accès aux données publiques est composée de cinquante-deux classes de données qui sont réparties dans trois grands rubriques dénommés : « jeux de données », « organisation » et « groupe ». La rubrique « jeux de données » place arbitrairement les données sans aucune volonté de cohérence typologique ou thématique. La rubrique « organisation » classe les données en fonction de l'institution d'où elles proviennent. Ainsi elles sont regroupées dans les sous rubriques que sont « Grenoble Métropole Alpes », « Ville de Grenoble » et « SMTC ». Et enfin les « groupes » classent les données selon des thématiques. Il en existe sept thèmes de donnée dans le portail que sont : « solidarité et

[59] Nom de la Métropole de Grenoble

[60] Voir annexe 4 (communiqué de presse). Page 68.

[61] Vice-président de Grenoble Métropole Alpes

[62] Président du Syndicat Mixte des Transports en Commun.

citoyenneté », « culture », « économie », « transport et déplacement », « éducation et enfance », « environnement », « aménagement du territoire, urbanisme et équipements ». Les données relatives aux transports et déplacements regroupent à elles seules 19 données sur les 52 soit 36% de l'ensemble des données du portail.

La partie destinée à la réutilisation des données du portail est constituée d'applications qui ont été conçues à partir de ses données. Il s'agit d'applications que les institutions qui sont à l'origine du portail ont mis en ligne ou celles que les usagers ont créés. Dans cette partie, il s'agit, pour l'ensemble, de la réutilisation des données qui sont relatives aux transports et déplacements.



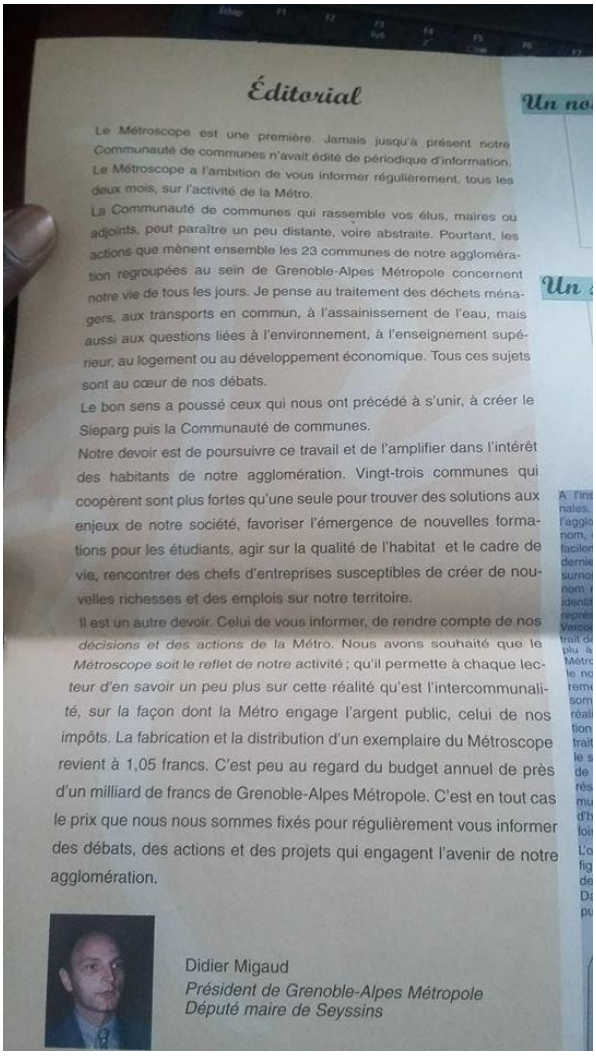


3- Présentation du magazine *Le métroscope*

Première périodique d'information de la métropole de Grenoble, le *Métroscope* a été créé en 1996 à l'époque où *« la métropole étaient encore une petite communauté, une petite intercommunalité qui avait seulement quatre-vingt personnes en services*»[63]. Il a pour ambition d'informer régulièrement, tous les deux mois, sur les activités de la Métropole. Selon le souhait de son premier directeur de publication, Didier MIGAUD[64], il veut qu'il soit « le reflet de notre activité (activité de la métropole) ; qu'il permet à chaque lecteur d'en savoir un peu plus sur cette réalité qu'est l'intercommunalité, sur la façon dont la métropole engage l'argent public »[65]. C'est un magazine qui a deux missions selon son rédacteur en chef, Emmanuel CHION. La première consiste à rendre compte aux citoyens sur ce que fait la Métropole. Autrement dit, il s'agit d'une volonté des élus de ladite institution de revenir vers les gens pour leur informer de leurs activités qui sont passées, de celles qui sont en cours et de celles qui se projettent à l'horizon. Selon CHION cette mission est justifiée par le fait que *« les citoyens financent une partie de ce que l'intercommunalité fait sur leur territoire, donc il est une obligation morale pour nous (la métropole) de leurs expliquer ce que nous (la métropole) avons fait avec cet argent »*[66]. La seconde mission consiste à valoriser les réalisations de la métropole. Il s'agit ici de mettre *« en avant et en lumière ce qui brille, là où on a des nouveautés, des réussites, des succès, des innovations que ce qui ne marche pas »*[67].
C'est un magazine très pédagogue et explicatif qui n'hésite à faire des dessins ou à entrer plus dans les détails pour que l'information qu'il veut faire passer soit compréhensible et intelligible pour la plus grande partie de ses lecteurs. Depuis sa création en 1996 jusqu'à sa dernière parution en février 2015, il a eu cent-douze parutions. Aujourd'hui il est remplacé par *La Métropole* qui est le nouveau magazine de Grenoble Alpes Métropole. Concernant les thèmes qu'il aborde, le magazine essaye de passer en revue, selon CHION sur *« tout ce que fait la métropole et ce qui intéresse les habitants de cette dernière »*[68]. Il essaye aussi de balayer les compétences de la métropole. Parme les thèmes les plus récurrents du magazine y trouvent les informations relatives aux transports et déplacements. Depuis sa création en 1996 jusqu'à sa dernière publication en 2015 soit 112 publications, il n'y'en a pas une qui n'a pas

[63] Annexe 2 (entretien n°2). Page 63
[64] Président de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole de 1995 à 2010
[65] Métroscope, *« Editorial »,* N° 1, mars 1996. Page 2
[66] Annexe 2 (entretien n°2). Page 64
[67] Ibid.
[68] Ibid.

traité un sujet en rapport avec la mobilité. Cette dernière trouve une place de choix dans le magazine. Il arrive même des fois ou c'est un dossier de plus de quatre pages qui y sont concentrés[69]. Et d'autre fois c'est plus de cinq articles en relation avec les transports et déplacements qui y sont traités[70]. Selon son rédacteur en chef cette importance accordé aux transports et justifiées par le devoir *d' « expliquer ce qu'on (la métropole) fait ou ce qui va se passer ou ce qui en train de se passer. A titre d'exemple quand le SMTC avait décidé de réorganiser son réseau pour des soucis d'efficacité, il est inconcevable qu'on (le magazine) ne puisse pas prendre du temps pour l'expliquer aux gens parce que c'est une part importante de notre (la métropole) compétence »*[71].



Éditorial

Le Métroscope est une première. Jamais jusqu'à présent notre Communauté de communes n'avait édité de périodique d'information. Le Métroscope a l'ambition de vous informer régulièrement, tous les deux mois, sur l'activité de la Métro.

La Communauté de communes qui rassemble vos élus, maires ou adjoints, peut paraître un peu distante, voire abstraite. Pourtant, les actions que mènent ensemble les 23 communes de notre agglomération regroupées au sein de Grenoble-Alpes Métropole concernent notre vie de tous les jours. Je pense au traitement des déchets ménagers, aux transports en commun, à l'assainissement de l'eau, mais aussi aux questions liées à l'environnement, à l'enseignement supérieur, au logement ou au développement économique. Tous ces sujets sont au cœur de nos débats.

Le bon sens a poussé ceux qui nous ont précédé à s'unir, à créer le Sieparg puis la Communauté de communes.

Notre devoir est de poursuivre ce travail et de l'amplifier dans l'intérêt des habitants de notre agglomération. Vingt-trois communes qui coopèrent sont plus fortes qu'une seule pour trouver des solutions aux enjeux de notre société, favoriser l'émergence de nouvelles formations pour les étudiants, agir sur la qualité de l'habitat et le cadre de vie, rencontrer des chefs d'entreprises susceptibles de créer de nouvelles richesses et des emplois sur notre territoire.

Il est un autre devoir. Celui de vous informer, de rendre compte de nos décisions et des actions de la Métro. Nous avons souhaité que le Métroscope soit le reflet de notre activité ; qu'il permette à chaque lecteur d'en savoir un peu plus sur cette réalité qu'est l'intercommunalité, sur la façon dont la Métro engage l'argent public, celui de nos impôts. La fabrication et la distribution d'un exemplaire du Métroscope revient à 1,05 francs. C'est peu au regard du budget annuel de près d'un milliard de francs de Grenoble-Alpes Métropole. C'est en tout cas le prix que nous nous sommes fixés pour régulièrement vous informer des débats, des actions et des projets qui engagent l'avenir de notre agglomération.

Didier Migaud
Président de Grenoble-Alpes Métropole
Député maire de Seyssins

Capture de l'éditorial du premier numéro du magazine Métroscope

[69] Métroscope, « *dossier transports* », octobre 1998, N° 9
[70] Métroscope, décembre 1999, N° 12.
[71] Annexe 2 (entretien n°2). Page 64.

Grille d'analyse du portail data.metropolegrenoble.fr

Data.métropolegrenoble.fr		
Titre	« Transports et déplacements »	
Objectif	« devoir de transparence vis-à-vis de la société » « rendre accessible l'intégralité de l'information publique » ; associer l'usager à la production de l'information publique	
Publics	« Associations » ; « citoyens » ; « entreprises grandes et petites » ; « chercheurs » ; « journalistes » ; « étudiants » ; « artistes »	
Sources	« Grenoble alpes métropole » (9 données), « SMTC » (8 données), « ville de Grenoble » (2 données)	
Mise en page	« groupe » ; « organisation » ; « jeux de donnée » ; « mots clés » ; « formats » ; « licences ».	
Contenu	Thèmes	Mode de transport (Bus vélo tramway), aménagement du temps et de l'espace (horaires, piste cyclable, arrêt, parking relais),
	Type d'information	Une petite énoncé + Information brute
	Format support	GeoJSON (14) ; CSV (9) ; JSON (3) ; SHP (2) ; KMZ (2) ; GTFS (2) ; XLS (1) ; ODS(1).
	Liens	Transit app[72] ; Métromobilité[73] ; TAG live[74] ; Grenopolitain[75].
	licences	Open Data Commons Database License (ODBL)
	Pourcentage des données de	19 données sur 52 soit 36%

[72] Application mobile de calcule d'itinéraire
[73] Apllication mobile pour tous les déplacements et la mobilité sur la métropole grenobloise pour android, apple et windows phone sur Grenoble
[74] Application mobile pour horaires bus et trams.
[75] Apllication iphone pour les horaires du réseau TAG

	transports et déplacements sur le portail	
	Rubrique	« les zones 30 » ; « horaires bus et tramways TAG » ; « horaires cars TransIsére » ; « points de vente titre de transport » ; « agences de mobilités » ; « arret bus et tramways » ; « ligne du réseau transIsére » ; « ligne du réseau TAG » ; « Parkings relais » ; « les arceaux vélos » ; « disponibilité cité Lib by Ha:mo » ; « disponibilité iRaod » ; « emplacement cité Lib » ; « point de location Métrovélo » ; « Consignes Métrovélo » ; « Parking » ; « station cité Lib by Ha:mo » ; « pistes cyclables ».

Grille d'analyse du magazine *le Métroscope*

Métroscope	
Titre	« transport » ; « déplacement ».
Objectif	« Informer régulièrement » les habitants de la métropole, rendre compte de nos activités pour être beaucoup moins « distante » voire « abstraite » ; rendre compte des décisions et des actions de la métropole ; agir sur la qualité de l'habitat et du cadre de vie ; Faire « émerger des solutions aux enjeux de la société » ; « reflet des activités de la métropole » ; « permettre à chaque lecteur d'en savoir un peu plus sur l'intercommunalité, sur la façon dont la métropole engage l'argent public ».
publics	Les habitants de la métropole.
Source	Grenoble Alpes Métropole, SMTC, les communes de la métropole

Contenu	Thèmes	Mode de transport (Bus vélo tramway), aménagement du temps et de l'espace (horaires, piste cyclable, arrêt, parking relais), réparation,
	Fréquence des articles	Dans tous les numéros étudiés du magazine
	Type de récit	Justification : « les travaux d'été sont nécessaire » ; « hausse de tarifs de la sémitag dû à une baisse de 3% des trafics dans l'agglomération ». Explication ou commentaire : Expliquer et commenter les événements passés, les réalisations faites et les travaux effectués ; expliquer et commenter les projets à venir Eloge : « SMTC doublement primé par l'APF » ; « ligne 5 et 11 : plus loin et plus vite ; « le SMTC médaillé d'argent » ; « 1er prix européen pour le SMTC » Information brute : itinéraire vélo, tram ou bus, budget de construction, adresse, parcours, tarif, tracé, nombre de moyen transport.
	Article	Tram, Ligne, le vélo, tarif (suite au changement que ce soit baisse ou hausse), les travaux (rénovation de bus ou tram, réfectionnèrent des arrêts et des rails), les performances de la SMTC, stationnement (parking relais), local d'info-transport.
	Temps du récit	Futur et les temps du passé

Chapitre II : Des points communs entre le *Métroscope* et le portail *data.metropole.grenoble.fr* concernant l'information sur les transports et déplacements.

Notre grille d'analyse que nous avons effectué à partir des informations tirées de l'analyse de nos deux corpus révèle des points de ressemblance entre le portail open data, *data.métropolegrenoble.fr* et le magazine *Métroscope* au regard des objectifs, des thématiques et des sources.

1- Des objectifs « similaires »

Une analyse profonde du magazine et du portail d'ouverture des données publiques de la métropole de Grenoble, montre que ces deux supports d'information sont animés principalement par des objectifs qui rentrent dans une même catégorie. Le premier objectif qui les lie est celui de rendre compte aux habitants de la métropole qui est en même temps usagers, consommateur, lecteur mais aussi acteur à part entière du territoire comme le rappel André HARTERAU dans son livre *Proximité et participation : les nouveaux outils de la communication territoriale*[76]. Cet objectif de rendre compte au citoyen se fait remarquer dès le premier numéro du magazine le *Métroscope*. Dans son éditorial[77], nous pouvions déjà souligner des phrases de son directeur de publication[78] à l'époque qui notifiait le pourquoi d'un magazine qui devait couter *« un budget de plus d'un milliard de francs »* à la communauté d'agglomération. MIGAUD avançait dans cet éditorial que le magazine est mu par la volonté d' *« informer régulièrement »* les habitants de la métropole, rendre compte des activités de la métropole pour être beaucoup moins « *distante* » voire *« abstraite »*. il s'agissait aussi pour lui de faire en sorte au travers de ce support d'information qu'est le magazine que la métropole puisse *« permettre à chaque lecteur d'en savoir un peu plus sur l'intercommunalité, sur la façon dont la métropole engage l'argent public »* en lui rendant *« compte des décisions et des actions de la métropole »*. Bref pour son directeur de publication ce magazine devait être le *« reflet des activités de la métropole »*. Ce même objectif de transparence qui passe par la volonté de rendre compte aux habitants du territoire se met en exergue aussi dans l'éditorial du portail *data.metropolegrenoble.fr* sous la rubrique

[76] HARTEREAU, A. *Proximité et participation*. Voiron : Territorial éd, 2009

[77] Le Métroscope, *« Editorial »,* Mars 1996, N° 1. Page 2.
[78] Didier MIGAUD.

« à propos ». A la première ligne de celle-ci, il est cité l'article XV de la déclaration des droits de l'homme du citoyen de 1789 qui stipule que *« la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration »*[79]. Cette citation faite dans un but de rappeler, avant tout, que le fait de rendre compte aux citoyens des informations lui concernant leurs revient de droit et si ceci n'est pas fait par l'administration, le citoyen a le droit le plus absolu de faire une réclamation. Juste après cette citation, cette phrase s'enchaine : « Nos institutions ont donc un devoir de transparence vis-à-vis de la société ». Cette phrase revient sur les objectifs et les buts de la création de ce support d'information qui est de prime abord rendre effective cette volonté transparence évoqué dans l'article XV de la déclaration universelle de l'homme et du citoyen de 1789. En plus d'être une volonté de la métropole de Grenoble qui se veut transparent à l'égard des habitants qui vivent dans les communes qui la constituent en leur rendant compte des données publiques qu'elle produit sur eux et leurs activités, ce devoir de transparence est aussi devenu une obligation depuis le 1er janvier 2015 avec la loi NOTRe comme ils l'ont si bien signalé dans cette rubrique. En effet il est écrit que cette loi est une obligation pour *« l'ensemble des villes, départements, régions, et intercommunalités de plus de 3 500 habitants doivent rendre accessibles sur Internet l'intégralité des « informations publiques » en leur possession, dès lors que celles-ci se rapportent à leur territoire, et sont disponibles au format électronique »*[80]. Donc cette rubrique montre clairement l'objectif principal qui est derrière ce média. Il s'agit d'un portail qui est conçu principalement dans le but de mettre à la disposition des habitants de la métropole des informations tirées des activités qui se déroulent dans leur territoire. Pour Laurence COMPARAT, l'importance de cet objectif principal du portail réside dans le postulat selon lequel *« les données qui appartiennent à la ville, à la métropole sont des données qui ont été réalisées par les agents de la collectivité, financées par l'impôt donc elles appartiennent à la société. Elle a payé par le biais de l'action publique. Ce sont des biens publics donc qu'elles soient accessible publiquement et l'aboutissement logique, une volonté de transparence très clairement »*[81]. Donc pour elle, *« L'idée est de rendre visible cette information qui est déjà disponible que les gens ne connaissaient pas formellement »*. C'est la raison pour laquelle, selon elle, le portail a été conçu en vue de réfléchir *« sur la manière dont on peut informer les associations, les entreprises, les citoyens, que ça existe, qu'ils peuvent venir nous (la métropole) voir, qu'ils peuvent nous (la métropole) solliciter et comment »*. Cette idée sur l'importance de la

[79] http://data.beta.metropolegrenoble.fr/about
[80] Voir http://data.beta.metropolegrenoble.fr/about.
[81] Annexe 3 (entretien n°3). Page 65

transparence qui est l'objectif premier de ces deux supports est renchérie par, Emmanuel CHION, rédacteur en chef du *Métroscope*. Il stipule qu' *« Il y'a eu une volonté de ces élus de revenir vers les gens pour leur dire voilà ce qu'on fait »*[82]. Autrement dit c'est la société qui finance les projets de la métropole de Grenoble, donc il est du ressort de cette dernière de tenir au courant de l'évolution de ces projets à cette première et de lui en apporter une explication claire. C'est pour cette raison que ce magazine qui se veut selon lui « très explicatif » et « très pédagogique » a pour enjeux d'expliquer et de rendre intelligible le rôle d'une intercommunalité et d'éclaircir à l'opinion sur ses compétences et les activités qu'elle est en train de mener. Ainsi poursuivant sur la volonté qui a poussé la création du magazine, CHION avance que *« son rôle était de revenir vers les citoyens-électeurs pour dire voilà ce qu'on a fait. On a un devoir d'information sur les contribuables. C'est la mission de pédagogique citoyen »*. De ce fait s'agissant des informations liées aux transports et déplacements qui constituent, pour lui, *« l'une des plus vielles compétences de l'intercommunalité »*[83] et faisant parti des *« thèmes les plus chers aux gens parce que tout le monde se déplace tous les jours et tout le temps »*, c'était une obligation pour la métropole de donner des informations relatives aux travaux qui affectent le domaines, les sommes qui sont consacrés, les moyens que la métropole met en faveur dans ce secteur. Car comme il le signale, la mobilité est un *« enjeu fort dans une métropole »* et dont les habitant-usagers attendent beaucoup dans le but de savoir si l'argent qu'ils dépensent pour financer les activités de la métropole aura servi à mieux améliorer leur condition de vie.

Cependant même s'ils présentent un objectif principal en commun, le *Métroscope* et le portail *data.métrogrenoble.fr* s'adonnent à des objectifs secondaires qui semblent à première vue différents. Si l'un vise la valorisation des activités de la Métropole, l'autre veut aller plus loin en associant le citoyen à la production de l'information.

En effet comme nous l'indique CHION, *« La deuxième mission (du magazine) est la valorisation. C'est-à-dire on met en avant et en lumière ce qui brille, là où on a des nouveautés, des réussites, des succès, des innovations que ce qui ne marche pas. Le journal d'une institution ne parlera jamais ou rarement de ce qui ne marche pas trop et des problèmes rencontrés. C'est comme le journal d'entreprise »*[84]. Cela revient à dire que le magazine de la métropole se présente comme un fervent défenseur de celle-ci en relayant et

[82] Annexe 2 (entretien n°2). Page 63
[83] Annexe 2 (entretien n°2). Page 64
[84] Ibid.

mettant en exergue ses prouesses et ses activités phares. Cette idée se retrouve sur les articles du magazine traitant des informations liées aux transports et déplacements dans la métropole où l'on évoque les succès du SMTC. C'est l'exemple des titres suivants : *« SMTC doublement primé par l'APF »*[85] ; *« ligne 5 et 11 : plus loin et plus vite »*[86] *; « le SMTC médaillé d'argent »*[87] *; « 1er prix européen pour le SMTC »*[88]. Outre cet aspect, le magazine se présente, dés fois comme l'avocat de la métropole pour justifier les actions de cette dernière comme le montre ces extraits *: « les travaux d'été sont nécessaire »*[89] *; « hausse de tarifs de la SEMITAG dû à une baisse de 3% des trafics dans l'agglomération »*[90]. Par ailleurs il arrive aussi que le magazine consacre des dossiers exclusivement dans le domaine du transport pour expliquer et commenter les événements passés, les réalisations faites et les travaux effectués, expliquer et commenter les projets à venir. C'est l'exemple du *Métroscope* N° 9, paru en octobre 1998, où tous le magazine a été consacré à la mobilité dans la métropole.

Par contre pour le portail d'Open data, son objectif secondaire revendiqué par ses responsables consiste à laisser l'utilisateur de celui-ci élaborer par lui-même sa propre information en lui livrant que de la « donné brute », c'est-à-dire seulement les *« faits qui ne sont pas encore interprétés»*[91]. Cet objectif est guidé par la volonté de ne pas influencer l'opinion de l'habitant et de lui permettre de faire lui-même sa propre analyse. Comme le signale COMPARAT, il s'agit de donner aux habitants des données brutes qui n'ont aucune colorations politiques et qui ne sont mues par aucune volonté de défendre la métropole, en leur offrant la faveur *« de regarder de plus près les subventions qu'on a accordé par exemple ou des entreprises qui ont imaginé un service qui va s'appuyer sur les données qu'on aura libéré»*[92]. Cette idée a été bien résumée par une métaphore utilisée par **Jérôme STEFFENINO**[93] qui avance que *« s'il s'agissait d'un match de football le site donnera tout juste le score, alors que le journal va aller plus loin en commentant ou analysant le score »*[94]. Ainsi le portail a pour objectif d'accompagner l'habitant à produire sa propre information. D'ailleurs dans le portail même, les utilisateurs ont la possibilité d'avoir leur propre tableau

[85] Métroscope, novembre 2006, N° 55. Page 3.
[86] Métroscope, décembre 1999, N° 12. Page 3.
[87] Métroscope, novembre – décembre 2000, N° 15. Page 4.
[88] Métroscope, avril 2003, N° 22. Page 2.
[89] Métroscope, mars 1996, N° 1. Page 4.
[90] Métroscope, avril 1997, N° 2. Page 3.
[91] CHIGNARD, Simon et BENYAYER, Louis-David. Datanomics. Edition Fyp, 2015. Page 10.
[92] Annexe 3 (entretien n°3). Page 63.
[93] Chef de Projet Internet et Responsable du Pôle Grenoble numérique/ Direction de la communication et de l'animation de la ville de Grenoble. Il est par ailleurs membre des responsables de l'animation de portail open data de la métropole de Grenoble.
[94] Annexe 1 (entretien n°1). Page 61.

de bord, où ils pourront élaborer leur propre information, mettre en ligne leurs applications qu'ils ont créés et fournir à leur concitoyens des informations.

Par ailleurs, d'aucun[95] pense que cet objectif secondaire du portail qui est la production de l'information par le citoyen lui-même reste de la valorisation des activités de la métropole au regard de deux niveaux. D'une part il y'a un choix qui s'opère au niveau de la mise en ligne des données. Autrement dit les données ne sont pas mises en ligne ex nihilo, une sélection a été mise en œuvre en vue de savoir quelles données restent prioritaires, quelles données faut-il mettre exergue, quelles données ne doit-on pas mettre en ligne. En plus il est logique de savoir que la métropole ne mettra pas à la disposition des habitants des données qui peuvent leurs être politiquement ou légitimement fatal et constituant un argument de taille pour leurs adversaires. Cette idée de sélection est appuyée par COMPARAT qui parle de données qu'ils sont *« capable de mettre en public »*[96]. D'autre part les réutilisations des données par les citoyens sont guidées par les exemples de réutilisations que l'on a mis sur le portail à cet effet et qui conditionnent les activités de ces utilisateurs. En plus la matérialité de l'objet pousse toujours à guider les pratiques de ces derniers et par conséquent les restreindre.

Ainsi dans ce cas, on peut aussi avancer que les objectifs secondaires de ces deux supports d'information se rejoignent concernant la valorisation des activités de la métropole.

[95] Emmanuel CHION

[96] Annexe 3 (entretien n°3). Page 65

2- Des thématiques « identiques »

Le deuxième point de ressemblance entre le magazine de la métropole et le portail *open data* se trouve au niveau des thématiques qui y sont abordées. En effet s'agissant informations qui sont relatives au domaine des transports et des déplacements, ces deux support d'information développent des thématiques qui sont presque identiques. Ils tournent autour des modes de transport (Bus vélo tramway), de l'aménagement du temps et de l'espace (horaires, piste cyclable, arrêt, parking relais) aussi bien pour le portail que pour le magazine.

D'une part dans le portail data.metropolegrenoble.fr, les dix neufs données qui sont relatives au domaine des transports et déplacements, sont toutes liées soit au mode de transport (« ligne du réseau transIsére » ; « ligne du réseau TAG »), aux horaires (« horaires bus et tramways TAG » ; « horaires cars TransIsére »), aux emplacements (« points de vente titre de transport » « agences de mobilités » « point de location Métrovélo », « emplacement cité Lib »), aux stationnements (« arret bus et tramways » ;« Parkings relais » ; « les arceaux vélos » ; « Parking » ; « station cité Lib by Ha:mo »), aux pistes (« pistes cyclables ».). D'autre part pour le magazine, parmi ses parutions de 1996 à 2015, la catégorisation des thèmes abordés par les articles qui y était traités sont les modes de transports (tram, bus, vélo), les itinéraires, les tarifs (suite au changement que ce soit baisse ou hausse), les travaux (rénovation de bus ou tram, réfectionnèrent des arrêts et des rails), les performances de la SMTC, stationnement (parking relais), emplacement des agences de mobilité.

Les seuls points de dissemblance au niveau des thématiques abordés par ces deux supports d'information se situent au niveau des disponibilités des modes de transport que le portail relaye alors que le magazine ne les pas traite. Et au niveau aussi des performances de la SMTC et des travaux que le magazine traite et que le portail laisse en rade.

Cependant même s'ils ont des thèmes qui sont pour la plupart du temps identiques, les manières de les aborder par contre restent différents d'un support à l'autre. Pour la plupart des thèmes liées aux transports et déplacements que le magazine aborde, il est aisé de remarquer un fort effort soit d'explication, de justification ou de valorisation avec l'utilisation des temps du passé ou du futur pour relayer un évènement passé ou des projets à venir. Cependant nous notons rarement de la livraison d' « informations brutes » sans aucun effort d'interprétation. Même s'il s'agit d'aborder des chiffres relatifs à un tarif, ou à la longueur d'une piste cycliste par exemple, il les fait précéder avec un long paragraphe d'explication des termes qui seront abordé pour ensuite donner des chiffres. Alors que pour le portail c'est le contraire. Dans ce

dernier les responsables donnent plus d' « informations brutes » sans effort d'explication. Ils mettent seulement à chaque début de rubrique de donnée, une phrase pour annoncer le thème sans pour autant entrer dans les détails. Par contre une autre contradiction peut être relevée au niveau de ce point car même s'il n'y'a pas des détails concernant les « informations brutes » qui sont livrés par le portail. Il y'a dans la plupart des rubriques des liens qui revoient dans d'autres sites qui présentent des informations beaucoup plus explicites et détaillées que celui-ci. C'est l'exemple pour la rubrique des données relatives aux horaires de transports, il y'a eu l'insertion dans celle-ci des liens du Transit app[97] et de la Métromobilité[98]

[97] Application mobile de calcule d'itinéraire

[98] Apllication mobile pour tous les déplacements et la mobilité sur la métropole grenobloise pour android, apple et windows phone sur Grenoble

3- Des sources communes

Le magazine de la métropole de Grenoble et le portail de la d'ouverture de ladite métropole sont tous les deux rattachés à la direction de l'information et de la communication de Grenoble métropole Alpes. Ils tirent leurs informations de la métropole, du SMTC et des quarante-trois communes qui constituent la métropole.

Pour le magazine le *Métroscope,* il est rattaché à la direction de la communication qui s'appelait avant la direction de l'information et de la communication. Les journalistes qui écrivent dans ce magazine, en particulier dans la partie relative aux transports et déplacements tirent leur source conjointement dans le service mobilité de la métropole, dans les services de la SMTC et dans les autres services des communes de la métropole. Les informations tirées de la métropole sont celles qui sont relative à la construction des parkings, et des emplacements des arceaux de vélo et les points de location. Les informations qui viennent du SMTC quant à elles sont celles qui traitent des travaux sur les rails, de la construction d'une nouvelle ligne, des tarifs, des horaires, des travaux de réfection des bus et trams. Pour les informations tirées des communes de la métropole, il s'agit plus de la construction de pistes cyclables à la demande des habitants de la ville en question. Il peut s'agir aussi de l'extension des lignes de tram pour atteindre d'autres communes. La plupart de ces informations sont annoncés selon CHION par les autorités locales des communes concernées.

Pour le portail d'ouverture des données publiques, lui aussi rattaché à la direction de la communication de métropole, Laurence COMPARAT, nous fait savoir qu'il y'a une échange incessante entre le service informatique chargé de mettre en ligne les données à diffuser et les services qui produisent ces données. Et sur la question à savoir quelles sont les services qui produisent les données relatives aux transports et déplacement, COMPARAT nous renseigne qu'il s'agit *« en ce moment de la Grenoble Métropole Alpes, du SMTC et de la ville de Grenoble »*[99]. une analyse que nous avons pu faire sur le portail data.metropolegrenoble.fr montre une répartition des sources des jeux de donnée de celui-ci comme suit : le service mobilité de la métropole fournissent les données des « arceaux de vélos », de la disponibilité Cité Lib by Ha:mo[100] et des Iroad[101], des parkings, des stationnements et des points de location. Les services du SMTC fournissent les données relatives aux horaires, aux arrêts des

[99] Annexe 3 (entretien n°3). Page 66

[100] Un système d'auto partage à Grenoble composé de véhicules thermiques, permettant des trajets sur de plus longues distances.

[101] Véhicule de mobilité individuelle de la marque TOYOTA

modes des bus et tram et aux itinéraires. La ville de Grenoble quant à elle ne fournit pour le moment que les données relatives à la voirie.

Ainsi il apparait clairement que le portail *open data* de la métropole de Grenoble et le magazine *Métroscope* partagent beaucoup de points que sont : les objectifs, les thématiques et les sources. Cependant ces aspects similaires aux deux supports ne sauraient nous induire à les confondre complétement dans leur manière d'aborder l'information relative aux transports et déplacements, car ils présentent des points de dissemblance que nous verrons dans le prochain chapitre.

Chapitre III : Vers une information service beaucoup plus spécialisée avec les portails d'ouverture de données publiques.

1- Un public de plus en plus « segmenté »

Le magazine de la métropole de Grenoble et le portail *open data* de cette dernière même s'ils ont des objectifs communs principalement, leurs publics cibles restent toutefois dans le fond différents.

Le magazine de la métropole s'adresse à un public beaucoup plus large et englobant que le portail data.metropolegrenoble.fr. Cette dernière, même s'il reste accessible à tous les habitants de la métropole Grenoble, vise potentiellement un public plus spécifique et catégoriquement plus outillé en informatique que le premier. En effet le magazine de la métropole de Grenoble s'adresse à tous les habitants de la métropole de Grenoble. Il ne vise pas spécifiquement une catégorie de la population métropolitaine. Son public potentiel reste pour Emmanuel CHION *« le grand publique c'est-à-dire les habitants du territoire majeurs et en âge de voter »*[102]. Non seulement il est accessible à tous les habitants de la métropole car étant distribuer à chaque parution dans tous les foyers qui se trouvent dans la métropole. Et depuis 2009 son format numérique reste disponible dans le portail de la métropole en l'occurrence *lametro.fr*, dans la rubrique *« nous connaitre »*[103]. Mais aussi son contenu informationnel est à la portée de tous les lecteurs et ceux-ci au vu de différents niveaux. D'abord le support papier qui est le celui du magazine est un média bien connu du grand public. En effet depuis la découverte de l'imprimerie en 1451 par Gutenberg et l'apparition du premier hebdomadaire en 1631 en l'occurrence *La Gazette* de Théophraste RENAUDOT, l'homme est constamment en relation avec ce support. Ensuite le style adopté par le journal est très explicatif et pédagogique. Les journalistes de ce magazine n'hésitent à faire des dessins[104] pour rendre le message beaucoup plus compréhensible. Ou même dés fois ils traitent un sujet sur un dossier de plus de quatre pages[105] pour entrer sur les moindres détails, expliquer les mots qui semblent à leur vue difficile dans une rubrique *« lexique »*[106]. Il remplit une « mission de pédagogique citoyen » pour reprendre les mots de CHION. Le lecteur du magazine *le Métroscope* n'a pas besoin de compétences spécifiques dans le domaine du

[102]Annexe 2 (entretien n°2). Page 61.
[103] Voir http://www.lametro.fr/89-metropole-grenoble-institution.htm
[104] Métroscope, avril 2003, N° 22. Page 6
[105] Métroscope, octobre 1998. , N° 9.
[106] Ibid. Page 11

transport ou en style d'écriture journalistique pour comprendre et assimiler ce qui se dit dans les articles relatifs aux transports et déplacements au regard du choix des mots utilisés qui est la plupart du temps accessible, de la définition des termes qui semble difficile et l'effort d'explication consacrée.

Par contre le portail *d'open data* de la métropole de Grenoble, tant bien même qu'il reste accessible à tous car tout le monde peut y entrer (il n'y'a pas de mot de passe ni d'identifiant pour pouvoir accéder au contenu informationnel du portail), demande des compétences spécifiques pour comprendre l'information livrée par l'institution et l'appréhender. Ce portail d'open *data,* bien qu'il ne le dit pas explicitement mais demande tacitement de son public des compétences en informatique pour pouvoir bénéficier de son contenu informationnel. D'une part les formats qui contiennent les données publiques sont des formats qui sont inconnus du « grand public » de la métropole. Nous entendons par ce dernier l'ensemble des habitants de la métropole sans distinction de formation spécifiques ou d'expertises poussées. Ce portail demande au minimum au prés de son public des béat-bas en informatique pour pouvoir l'exploiter. Par exemple sur les formats qui contiennent les dix neufs jeux de donnée relatifs aux transports et déplacements, ils sont répartis comme suit : quatorze en format GeoJSON[107] ; neuf en format CSV[108] ; trois en format JSON[109] ; deux en format SHP[110] ; deux en format KMZ[111] ; deux en format GTFS[112] ; un en format XLS[113] ; et un en format ODS[114]. Notons bien qu'une donnée peut être sous plusieurs formats. Toutes ces données sont dans des formats informatiques dits ouverts qui requièrent des compétences informatiques obligatoires auprès de son exploitant soit lors d'une formation soit de la simple curiosité. En plus de ces aspects informatiques qui sont inconnus du « grand public », le portail utilise beaucoup de mot en anglais et des mots qui sont difficiles à comprendre rentrant dans le vocabulaire

[107] GeoJSON (de l'anglais Geographic JSON, signifiant littéralement JSON géographique) est un format ouvert d'encodage d'ensemble de données géo spatiales simples utilisant la norme JSON (JavaScript Object Notation).

[108] *Comma-separated values* est un format informatique ouvert représentant des données tabulaires sous forme de valeurs séparées par des virgules

[109] Format de données textuelles dérivé de la notation des objets du langage JavaScript.

[110]Format de fichier issu du monde des systèmes d'informations géographiques (SIG).

[111] Langage fondé sur le formalisme XML et destiné à la gestion de l'affichage de données géo spatiales dans les logiciels de SIG

[112] Format informatique standardisé pour communiquer des horaires de transports en commun et les informations géographiques associées (topographie d'un réseau : emplacement des arrêts, tracé des lignes).

[113] Extension de nom de fichier pour tableur au format de Microsoft Excel.

[114] Format ouvert de données pour les applications bureautiques : traitements de texte, tableurs, présentations, diagrammes, dessins et base de données bureautique.

spécialisé informatique. Et dans ce portail il n'y'a pas de partie pour la définition des mots difficiles et n'a pas non plus de traduction pour les mots en anglais.

2- Une information à deux étages

La plupart des informations contenues dans ce portail à l'exception de données relatives au budget et certaines données liées aux horaires des modes de transport dont dispose la métropole et aux lieux de certains parkings, ces données demandent des efforts de réutilisation et d'exploitation pour décortiquer ce qu'elles cachent en son sein. C'est ce qui fait dire à Jérôme STEFFENINO que *« Les portails d'Open data sont des portails assez techniques. Ces portails sont utiles pour un certain nombre de gens. Le but d'un portail open data est de mettre à la disposition tous ses jeux de données pour que cela servent lorsque quelqu'un en fait la demande. On ne réfléchit pas en termes de cible large »*[115]. Il poursuit que *« cela ne sert à rien de chercher le grand public, si c'est pour que ça soit compréhensible et lisible par tout le monde, ce n'est plus des données ouvertes »*[116]. Ceci fait de l'information des portails d'*open data*, l'apanage d'une certaine catégorie des habitants de la métropole. Ainsi c'est ce caractère spécifique de l'information contenu dans le portail de l'open data qui favorise un public déterminé. Cette spécificité confère à ce dernier la possibilité de la réutilisation de ces données pour produire par lui-même une information et de le fournir à ces concitoyens au lieu et place des services de la métropole grenobloise. C'est ce qu'appellent Julie DENOUEL, Fabien GRANJON et Aurélie AUBERT dans leur ouvrage collectif, *Média numérique et participation*[117], de la production participative d'information. Ce phénomène de passage de l'information service vertical de l'administration aux citoyens à l'information service horizontal de citoyens aux citoyens est favorisé par ce que Paul RICOEUR appelle, dans son ouvrage *Du texte à l'action*[118], le « détachement ». Ce concept a été repris par Sarah Labelle et Jean-Baptiste Le Corf pour expliquer le passage de l'information publique de son institution d'origine à la population par le biais de « l'accès à la diffusion et par les médiations documentaires en jeu »[119]. Une fois ces données publiques passées de l'administration métropolitaine aux citoyens qui ont des compétences en informatique assez avancées pour pouvoir l'appréhender et l'exploiter, ces derniers l'utilisent souvent pour les rendre beaucoup

[115] Annexe 1 (entretien n°1). Page 60.
[116] Ibid.
[117] Julie DENOUEL, Fabien GRANJON et Aurélie AUBERT, *Média numérique et participation.* Paris : Editions Mare et Martin. 2014.
[118] RICOEUR, Paul. *Du texte à l'action : essai d'herméneutique.* Paris : Ed du Seuil, 1986.
[119] LABELLE, S., & CORF, J.-B. L. « Modalités de diffusion et processus documentaires, conditions du « détachement » des informations publiques. Analyse des discours législatifs et des portails open data territoriaux ». *Les Enjeux de l'information et de la communication*, *n° 13/2*, 2012, p. 209‑59. Page 61

plus accessible et intelligible aux regards des habitants qui ne disposent pas de compétence suffisante en informatique. Cette réutilisation passe majoritairement par la création d'application ou la rédaction d'article qui s'adresse à un large public et qui fait état d'analyse d'un sujet donné. C'est comme le confirme STEFFENINO quand il dit que *« Les données brutes servent soit à faire des applications, soit pour se faire un avis sur un problème »*[120]. Cette réutilisation s'adresse au « grand public » car ces applications ou articles ne demandent pas des compétences techniques spécifiques pour comprendre le contenu. Cette réutilisation au bénéfice du « grand public » est même prévu dans le portail. Il existe des espaces personnels dans le portail où l'utilisateur de ce dernier peut déposer les réutilisations faites de ces données soit en forme d'application ou d'analyse. C'est une forme d'information qui suppose deux étapes à l'instar du *« two step flow communication »* (la communication à deux étages) théorisé par Paul LAZARSFELD. Cette théorie suppose que dans la population il y'a des personnes qui sont les plus exposées aux médias grâces à certains de leur compétences et aptitudes. Et que ce sont ces dernières qui vont relayer l'information médiatique au reste de la population. Avec le « détachement » de l'information publique de son administration d'origine, un phénomène semblable se produise aussi. Autrement dit la métropole ouvre ses informations publiques à l'ensemble des habitants de ladite métropole, mais potentiellement ce sont les habitants qui jouissent de compétences informatiques assez avancées que s'adresse ce portail. Cependant dès lors qu'ils acquiescent ces informations, cette partie de la population les réutilise, les exploite et les rend compréhensible pour une population beaucoup plus large.

[120] Annexe 1 (entretien n°1). Page 61

3- Une information moins guidée voire plus « objective ».

Le magazine de la métropole de Grenoble et le portail d'ouverture des données publiques mettent à la disposition des habitants, tous les deux, des informations qui sont produites par les services de l'activité en question. En ce sens ils fournissent ce qu'on appelle de l'information service. Seulement ces deux informations venant de ces deux médias distincts quand bien même qu'ils relèvent tous les deux de l'information service, la manière dont cette information est élaborée diffère d'un support à l'autre, du moins en ce qui concerne la mise à disposition des informations publiques relatives aux transports et déplacement dans la métropole de Grenoble.

En effet concernant le traitement des informations relatives aux transports et déplacements dans *le Métroscope*, notre analyse montre qu'il est axé plus dans une perspective de valorisation des activités et actions de la métropole et du SMTC que dans un angle de livrer l'information sans un intérêt derrière. Et ceci se justifie au regard de plusieurs points. Au niveau des titres d'articles qui sont consacrés aux transports et déplacements, la plupart la d'entre eux s'intitule de mots qui mettent en exergue soit les actions de la métropole pour rendre le secteur beaucoup plus dynamique ou pour améliorer les conditions de voyages des usagers. Parmi ces titres on peut noter : *« troisième ligne du tramway : un projet bien parti »*[121] *; « bus et tram de l'agglomération, champion de l'accessibilité »*[122] *; « ligne 5 et 11 : plus loin et plus vite »*[123] *; « la redynamisation est en route »*[124]. Soit ces titres mettent en valeur les prouesses et les succès du SMTC. Ces titres se traduit concrètement comme suit : « SMTC doublement primé par l'APF »[125] ; « accessibilité : 1er prix européen pour l'accessibilité »[126].

Ensuite au niveau du contenu informationnel des articles, il est chargé de groupe mot ou d'expression qui se présentent comme des lignes de défenses ou des moyens d'argumentation pour convaincre le lecteur du bien-fondé de l'action métropolitaine et du haut degrés d'importance de ses actions et réalisations. Le *Métrocope* adopte un style explicatif ou argumentatif pour présenter l'information sous son plus beau jour aux lecteurs par le biais de

[121] Métroscope, juin 2001, N° 17. Page 3
[122] Métroscope, novembre 2006, N° 46. Page 4
[123] Métroscope, décembre 1999, N° 12. Page 3.
[124] Métroscope, avril 1998, N° 11. Page 5.
[125] Métroscope, novembre 2006, N° 55. Page 3.
[126] Métroscope, avril 2003, N° 22. Page 2.

la formulation de phrase à l'instar de : *« la ligne connaitra un important programme de travaux pour une requalification notable dans les prochains mois »*[127] *; « les derniers actions menées…ont permis de relancer la fréquentation des transports collectifs sur l'ensemble du réseau »*[128] *; « le tracé du tram est un élément majeur »*[129].

Enfin *le Métroscope* n'aborde pas des points du secteur des transports et des déplacements qui ne jouissent pas d'une bonne image auprès des usagers. Il présente seulement les aspects rayonnants et attrayants de ce secteur. Il montre plus les actions qu'à mener la métropole à travers le SMTC pour redynamiser ce secteur et améliorer les conditions de voyage de ses usagers. Sur les trente-huit parutions du *Métroscope* que nous avons étudié, un seul article a touché un aspect du secteur des transports dans son mauvais jour, il s'agit de l'augmentation des tarifs des titres de transport dans l'agglomération qui a eu lieu en 1997. Et même pour cet article, le magazine a adopté un style justificatif pour dédouaner de la métropole les causes de la hausse des prix. Voici l'entête qui a été proposé pour cet article : *« la hausse des prix de la SEMITAG dû à une baisse de 3% de trafics dans l'agglomération »*[130]. Ce constant a été confirmé par Emmanuel CHION lorsqu'il compare le magazine de la métropole à un journal d'entreprise qui a pour rôle de *«met en avant et en lumière ce qui brille, là où on a des nouveautés, des réussites, des succès, des innovations que ce qui ne marche pas »*[131].

Par contre s'assagissant de l'information publique relative aux transports et déplacements contenu dans le portail d'ouverture des données publiques, cette information est livrée sans effort d'explication, d'argumentation ni de justification. Il s'agit d'une information à l'état brute où c'est l'utilisateur du portail qui doit faire l'effort de compréhension et de la croiser avec d'autres données pour tirer lui-même des conclusions. Par exemple dans le portail, il n'est pas écrit qu'il y'a suffisamment de tram ou de bus pour relier un point A d'un point B mais c'est à l'utilisateur du portail de voir les données sur le nombre de tram par rapport au nombre d'usager qui emprunte cette voie pour tirer de lui-même ses conclusions qu'il y'a assez de moyen de transport pour assurer les navettes ou non. C'est ce qui fait dire à STEFFENINO que *« Les portails d'open data donnent des faits alors que le journal les commente »*[132].

---

[127] Métroscope, « la redynamisation est en route », avril 1998, N° 3. Page 5.
[128] Métroscope, *« les transports en commun gagne du terrain »*, mai-juin 1999, N° 11. Page 5
[129] Métroscope, *« le tram d'ouest en est »*, mars 1996, N° 1. Page 4.
[130] Métroscope, « tarif 1997 », octobre 1997, N° 2. Page 2.
[131] Annexe 2 (entretien n°2). Page 64
[132] Annexe 1 (entretien n°1). Page 61

Autrement dit, alors que dans le magazine de la métropole, le journaliste analyse, explique, justifie donne son opinion dans un sujet donné, le portail des données publiques quant à lui s'en réserve et donne le soin à son utilisateur de pouvoir analyser par lui-même, de forger sa réflexion sur un sujet donné et de pouvoir y tirer des conclusions. Le portail *open data* ne fait pas l'économie de l'interprétation pour son utilisateur. Il lui laisse le soin de croiser les données entre elles pour ensuite avoir sa propre opinion. C'est une information qui peut être qualifiée d' « objective» au sens où elle est moins guidée vers la direction voulue par son détenteur. Même si cette objectivité peut être remis en cause par le choix fait sur les données qui seront mise en ligne et par les exemples de réutilisation des données contenues dans le portail, mais au moins, elle peut se rapprocher de cette objectivité du moment où son détenteur se réserve de donner son avis et « détache » ce rôle qui était le sien à l'utilisateur compétent.

Cependant comme nous l'avons évoqué plus haut et comme nous le fait remarquer Monsieur CHION, aucune lumière n'a été faite sur le sujet des informations qui seront mises en ligne, cela n'a pas été l'objet de discussion entre service et usager, même si madame Laurence COMPARAT assure que maintenant de plus en plus ils travaillent avec le bureau de La Scope La péniche[133] pour enquérir des données qui pourront intéresser le plus d'habitants de la métropole. Cependant nous pouvons imaginer que la métropole ne mettra pas en disposition des citoyens des données qui peuvent ruiner leurs réputations et qui peuvent être utilisées contre eux comme argument politique par leurs adversaires. De plus, même au niveau de la réutilisation, seuls des exemples des réutilisations de données pour faire des applications sur le transport sont mis dans le portail. Des exemples d'analyse critique de réutilisation des données par croisement avec d'autres données n'ont pas été avancés et ceci ne paraît pas anodin. Cela revient à dire que même s'ils ne donnent pas leur avis sur un sujet concernant le transport, mais les responsables du portail guident quand même l'avis de l'utilisateurs.

Cependant malgré cette remarque que nous venons de faire, nous ne saurions placer le contenu informationnel du magazine et celui du portail aux mêmes degrés d'objectivité car celui-ci donne carrément son avis pour dire, par exemple, que « c'est bon », « c'est une excellente idée », alors que celui-là donne de la ressource pour qu'une réflexion puisse y être faite. C'est tous le sens de l'exemple que donne STEFFENINO : *« pour le domaine des transports. Le magazine vous dira que les transports sont super bien. Pour le portail on vous donnera les arrêts et les horaires et après c'est à vous de faire votre propre avis si vous avez*

[133] Infolab qui se trouve sur Grenoble

la compétence de l'exploiter. (…) Par exemple le portail va te donner les effectifs des écoles de Grenoble, maintenant c'est à toi de donner ton avis, de dire si c'est suffisant ou pas »[134].

[134] Annexe 1 (entretien n°1). Page 61

Conclusion

L'analyse du contenu du magazine de la métropole de Grenoble, *le Métroscope*, de 1996 à 2015 et l'analyse du portail open data de ladite métropole, *data.metropolegrenoble.fr*, confirment notre hypothèse selon laquelle l'ouverture des données publiques par le biais des portails du même nom, n'est pas une pratique nouvelle dans la manière de gérer l'information publique, du moins en ce qui concerne les collectivités locales. En effet, ces portails font partie de large palette de support de l'information service au sens où ils relayent l'information des services des collectivités territoriales aux habitants concernés. Et comme partie intégrante de l'information service, la mise à disposition des données publiques n'a pas attendu l'arrivée de ces portails pour se développer. Ces derniers n'ont pas trouvé sur place un terrain vide ou tout était à refaire et qu'une « innovation » s'imposée, mais ils ont trouvé dans ce terrain des supports avec qui ils partagent les même objectifs, des thématiques identiques et des sources informationnelles qui se rejoignent dont le magazine de la métropole. Le portail open data et le magazine de la métropole de Grenoble sont tous les deux animés d'une part par une volonté générale de transparence envers la société et d'autres par un objectif de valoriser les activités de la métropole, même si sur ce dernier point les responsables du portail refuse de l'admettre. Pour les données relatives aux transports et déplacements, données que nous avons choisi comme cas d'étude au vue de son importance et de sa place de soi dans ces deux supports d'information, l'analyse de corpus révèlent que les rubriques du portail et les articles du magazine ont des thèmes identiques en majorité sauf quelques rares exceptions. Etant donné qu'ils sont des supports que l'information service utilise et qu'ils traitent des mêmes données par conséquent ils partagent ensemble les mêmes sources informationnelles à savoir le service mobilité de la métropole, les services de SMTC et ceux des autres communes qui constituent la métropole.

Cependant bien que l'ouverture des données publiques à travers les portails du même nom n'est pas en principe une pratique nouvelle de la mise à disposition de l'information publique, au vue de ses objectifs, ses thèmes et ses sources qu'elle partage avec d'autres supports, mais elle repousse les limites de la spécialisation de l'information service au regard de trois niveaux. D'abord, il livre une information qui ne comporte pas manifestement de commentaires, d'explications, de justifications ou d'appréciations, même si des intentions

latentes de valorisation des activités de la métropole peuvent être y décelées au regard des exemples de réutilisation des données qui y sont consacrés et à la matérialité du média. Mais c'est un support qui se veut, selon ses responsables, de se priver de donner son interprétation sur l'information publique et de réserver cette partie à l'habitant de la métropole, en lui fournissant de « l'information brute ». Ensuite au niveau des publics, le portail vise potentiellement une catégorie spécifique de population, tant bien même qu'en théorie il s'adresse à tous les habitants de la métropole. De par les formats que contiennent ses informations et de par son vocabulaire qu'il utilise, le portail s'adresse à un public qui a des connaissances en informatique pour exploiter son contenu informationnelle contrairement à celui du magazine qui reste à la portée d'un public large. Enfin du fait de la combinaison du *« détachement »* de la métropole de son information publique par le biais de l'accès et de la diffusion, de la renonce de l'administration de celle-ci d'interpréter l'information publique dans ce portail et de la nature de ce dernier qui s'adresse à un public restreint, ce public cible du portail joue un rôle de relaie de l'information publique de la collectivité aux autres habitants de la métropole moins outillé en informatique. C'est cette pratique que nous considérons comme une information à deux étages à l'instar du « *two step flow of communication »* au sens de Paul Lazarsfeld. Cette frange de la métropole rentre ainsi dans la production participative de l'information au sens de Julie DENOUEL, Fabien GRANJON et Aurélie AUBERT et rend ainsi possible le passage de l'information service vertical de l'administration aux citoyens à l'information service horizontale de citoyens aux citoyens

Cette participation progressive des citoyens à la production de l'information publique locale en rapport avec la renonce annoncée par les collectivités territoriales quant à l'interprétation de cette information constituerait une piste de recherche qui mériterait réflexion.

Bibliographie

Ouvrages de chercheurs

BARATS, Christian. *Manuel d'analyse du Web en sciences humaines et sociales*. Paris : A. Colin, 2013.

Julie DENOUEL, Fabien GRANJON et Aurélie AUBERT, *Média numérique et participation.* Paris : Editions Mare et Martin. 2014.

MIEGE, Bernard. *L'espace public contemporain approche info-communicationnelle*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2010.

PAILLART, Isabelle. *Territoires, identités et communication*. Grenoble : PUG, 2006.

RICOEUR, Paul. *Du texte à l'action : essai d'herméneutique.* Paris : Ed du Seuil, 1986.

Sous la direction de NOYER, J. et RAOUL, B. *Médias et territoires*. Villeneuve-d Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2013.

Sous la direction d'OLIVESI, Stéphane. *Sciences de l'information et de la communication : objets, savoirs et discipline*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2006. 286

Secrétariat général du gouvernement, D. de la D. française. *Les collectivités territoriales*. Paris : la Documentation française, 2009.

VITALIS, André et MATTELART, Armand. *Le profilage des populations*. Paris : La Découverte, 2014.

Ouvrages de professionnels

CHIGNARD, Simon et BENYAYER, Louis-David. Datanomics. Limoges: Edition Fyp, 2015

CHIGNARD, Simon. *Open data*. Limoges: Editions Fyp, 2012.

HARTEREAU, André. *Proximité et participation*. Voiron : Territorial éd, 2009.

KOBER Vincent. *Open data*. Voiron : Territorial Editions, 2014.

MEGARD, Dominique. *La communication des collectivités locales*. Paris : LGDJ-Lextenso, 2009.

MEGARD, Dominique. *La communication publique et territoriale*. Paris : Dunod, 2012. 126p

ZEMOR, A. *La communication publique*. Paris : Presses universitaires de France, 2008

Article

BOISNIER-BARDOU, S. & PAILLIART, I. *« Information publique : stratégies de production, dispositifs de diffusion et usages sociaux »*. *Les Enjeux de l'information et de la communication, n° 13/2*, 2012, p. 3‑10.

LABELLE, S., & CORF, J.-B. L. *« Modalités de diffusion et processus documentaires, conditions du « détachement » des informations publiques. Analyse des discours législatifs et des portails open data territoriaux »*. *Les Enjeux de l'information et de la communication, n° 13/2*, 2012, p. 209‑59.

MERZEAU, L. *« Du signe à la trace : l'information sur mesure. Hermès », La Revue, n° 53*, 2009, p. 21‑29.

PAILLIART, Isabelle. *« La communication publique des collectivités territoriales »*. Les Notices, 2009, p. 185 – 192.

FRIEDEWALD, M. & GUTWIRTH, S. *« Introduction to special section: Governing privacy and data protection issues of emerging technologies »*. *Science and Public Policy*, n° *40*, 2013, p. 705‑707.

GADZHEVA, M. *« Privacy in the Age of Transparency The New Vulnerability of the Individual »*. *Social Science Computer Review*, *26*, 2008, p. 60‑74.

PAILLIART, I. *« Les enjeux locaux de la démocratie électronique »*. *Hermès, La Revue, n°*

26-27, 2000, p. 129‑138.

Mémoire

TAMBOURA, Welore. La communication publique et ses évolutions. Grenoble : Université Stendhal-Grenoble 3, 2008.

Annexes :

Annexe1 :

Entretien1 : avec Jérôme STEFFENINO, Chef de Projet Internet et Responsable du Pôle Grenoble numérique/ Direction de la communication et de l'animation de la ville de Grenoble. Il est par ailleurs membre des responsables de l'animation de portail open data de la métropole de Grenoble.

Qu'est ce qui a motivé la création du portail d'ouverture des données publiques de la métropole ?

L'ouverture des données publiques est motivée par deux facteurs : la transparence publique et la réutilisation des données par des tiers pour en faire autre choses.

Quel est le contexte de création de ce portail ?

C'est une volonté d'avoir un portail commun entre la ville de Grenoble, la métropole et la SMTC et les autres communes qui peuvent aussi apporter d'autres données. Pour l'instant c'est une version beta du portail. Notre volonté c'est de mettre à la disposition des gens des données publiques. Après pour les exploiter, il faut avoir quelques compétences en Informatique.

Quel est le public visé par ce portail ?

Une donnée ouverte, c'est un fichier qui est dans des formats ouverts, formats qui ne sont pas utilisables par la majorité des gens qui n'ont aucune compétence en informatique. C'est pour cela il faut faire la différence entre l'ouverture des données publiques et la transparence. Ce sont des formats primaires de données qui sont exploitable par les algorithmes. Ce sont des formats de base donnée exploitable en dehors de la moindre application. Ce ne sont pas des données propriétaires. Vous n'avez pas besoin des logiciels propriétaires de chez Microsoft pour les exploiter. Donc le portail s'adresse à un public spécifique et non toute la population de la métropole.

Le portail vise-t-il à la fois la transparence et l'ouverture ?

Pour la transparence il n'y a pas besoin d'avoir un portail de donnée publique. Ce dernier vise à mettre à la disposition d'un tiers des données qui sont utilisables mais qui ne vous sert à rien si vous n'avez pas les compétences requises. Le site s'adresse aux personnes qui pourraient avoir besoin de ces informations pour les réutiliser, faire des applications par exemple. On fait de l'ouverture des données publiques depuis un an et de la transparence depuis plus de 20 ans. Ce sont les politiques qui ne sont pas aux faits qui n'arrivent pas à faire la différence entre les deux. Les portails d'Open data sont des portails assez techniques. Ces portails sont utiles pour un certain nombre de gens. Le but d'un portail open data est de mettre à la disposition tous ses jeux de données pour que cela servent lorsque quelqu'un en fait la demande. On ne réfléchit pas en termes de cible large. On met au maximum de jeux de donnée, après ils trouveront ou pas un public ce n'est pas important. On essaye d'être à l'écoute d'un certain nombre des gens qui nous disent avoir besoin de tel ou tel jeu de donnée pour les mettre. Mettre à la disposition des jeux de donnée c'est complexe et ça prend du temps. Ce qui est important c'est que les formats soient ouverts et que les jeux de donnée aussi soient misent à jour. Cela ne sert à rien de chercher le grand public, si c'est pour que ça soit compréhensible et lisible par tout le monde, ce n'est plus des données ouvertes.

Est-ce qu'on peut considérer le site d'ouverture de donnée publique comme une innovation ?

C'est une innovation par rapport aux autres supports dans la mesure où Il n'y'a pas de commentaire dans le portail. On ne traite pas. C'est une information numérique et non de la communication. Dans les journaux on fait une analyse. Les gens qui écrivent dedans, donnent leur avis par rapport à un fait. Par exemple pour le domaine des transports. Le journal vous dira que les transports sont super bien. Pour le portail on vous donnera les arrêts et les horaires et après c'est à vous de faire votre propre avis si vous avez la compétence de l'exploiter. C'est de la donnée brute. Les portails d'open data donnent des faits alors que le journal les commente. Dans le site les informations sont objectives alors que dans le journal les informations sont subjectives. Par exemple s'il s'agissait d'un match de football le site donnera tout juste le score alors que le journal va aller plus loin en commentant ou analysant le score. Les données ouvertes sont des maths. Les données brutes servent à faire des applications, soit pour se faire un avis sur un problème. Par exemple le portail va te donner les effectifs des écoles de Grenoble, maintenant c'est à toi de donner ton avis, de dire si c'est suffisant ou pas. L'ouverture participe à la transparence en ce sens mais ce n'est pas que ça. Les données qui intéressent plus les gens sont ceux qui sont relatives aux transports.

La création de ce portail rentre-t-elle dans la politique d'information et de communication de la métropole de Grenoble ?

Ça rentre dans la politique d'information brute de la métropole. C'est de l'information au sens informatique du terme, au sens le plus noble du terme mais ce n'est pas de la communication. Ça participe à donner à ceux qui ont envie et qui ont les moyens de se faire un avis par eux même ou de la ressource numérique pour faire des applications. Il y'a une économie qui se crée un peu autour avec des entreprises qui récupèrent les données pour les réutiliser.

Annexe2 :

Entretien 2 : avec Emmanuel CHION, directeur adjoint Communication de la métropole et rédacteur en chef du magazine du *Métroscope* devenu maintenant *La Métropole*

1- **A quel service est rattaché le magazine ?**

Il est rattaché à la direction de la communication, avant elle s'appelait la direction de l'information et de la communication.

2- **Depuis combien de temps occupez-vous ce poste ?**

Je suis ici depuis février 2009

3- **Quelles sont vos compétences ?**

J'ai fait des études en communication

4- **Qu'est ce qui motivé la création du magazine ?**

Crée en 1996, Le magazine est venu dans une époque où la métropole était encore une petite communauté, une petite intercommunalité qui avait seulement 80 personnes en services aujourd'hui on est 1600 personnes. C'est une intercommunalité qui a l'ambition de faire quelques choses sur le territoire aménagé. Il y'a eu une volonté de ces élus de revenir vers les gens pour leur dire voilà ce qu'on fait. C'est-à-dire vous financez une partie de ce que l'intercommunalité fait sur votre territoire, donc on va vous expliquez ce qu'on a fait avec ça. C'est un journal qui est très explicatif et très pédagogique pour expliquer le rôle d'une intercommunalité et ce qu'on faisait. Son rôle était de revenir vers les citoyens-électeurs pour leur dire voilà ce qu'on a fait. On a un devoir d'information sur les contribuables. C'est la mission de pédagogique citoyen. La deuxième mission est la valorisation. C'est-à-dire on met en avant et en lumière ce qui brille, là où on a des nouveautés, des réussites, des succès, des innovations que ce qui ne marche pas. Le journal d'une institution ne parlera jamais ou rarement de ce qui ne marche pas trop et des problèmes rencontrés. C'est comme le journal d'entreprise.

5- **Quels sont les publics visés par ce magazine** ?

Le premier visé par le magazine est le grand publique c'est-à-dire les habitants du territoire majeurs et en âge de voter.

6- La création de magazine rentre-t-il dans le cadre de la politique d'information et de communication de la métropole ?

Il rentre dans ce cadre car c'est une décision politique de la métropole et c'est géré par la direction de la communication.

7- Quels sont les thèmes qui sont traités dans ce magazine ?

D'abord sur le choix du sujet et sur la ligne éditoriale, on traite globalement de ce que fait la métropole et les thèmes qui intéressent le grand public. On va faire ça. Soit c'est passé et on va raconter soit c'est prévu et on explique. Pour le reste, on parle de ce qui passe ailleurs sur le territoire. Et sur les compétences de la métropole on essaye de tout balayer. Par exemple on parlera toujours des transports, y a pas un seul numéro ou on n'a pas parlé de transport et c'est pareil pour l'environnement. Et on aborde aussi les thèmes qui ont beaucoup plus de matière à aborder, à traiter.

8- Vous traitez régulièrement des thèmes qui sont relatifs au transport ?

Oui parce qu'il fait partie des plus veilles compétences de l'intercommunalité. C'est commencé avec les premiers réseaux de tram et de transport en commun dans les années 70. Il fait partie des thèmes les plus chers aux gens parce que tout le monde se déplace tous les jours et tout le temps. On sait que c'est un enjeu fort dans une métropole. On a des élus qui sont très offensifs sur le sujet et qui ont beaucoup d'idée qu'ils veulent expérimenter.

9- Quel est l'intérêt de l'aborder ?

D'abord c'est pour expliquer ce qu'on fait ou ce qui va se passer ou ce qui en train de se passer. A titre d'exemple quand le SMTC avait décidé de réorganiser son réseau pour des soucis d'efficacité, il est inconcevable qu'on ne puisse pas prendre du temps pour l'expliquer aux gens parce que c'est une part importante de nos compétences. On parle du transport pour valoriser des nouveautés. On parle aussi de ça pour aider les gens à trouver des solutions.

Annexe 3 :

Entretien3 : avec Laurence COMPARAT, adjointe au maire de la ville de Grenoble, en charge de l'accès à l'information, l'ouverture des données publiques, l'utilisation et la diffusion des logiciels libres. Par ailleurs elle est une des trois responsables du portail open data de la Métropole de Grenoble.

Qui s'occupe du portail des données publiques de la métropole de Grenoble ?

Il y'à la fois une commande politique : à la ville de Grenoble c'est moi, à la métropole c'est la première vice-présidente de la métropole et au SMTC c'est le président qui est également un élu. C'est un projet commun pour tous les trois entités. Et puis y'a des gens dans les services : à la ville de Grenoble et à la métropole, ça va être le service informatique et puis y a les services qui produisent les données. Par exemple pour les effectifs scolaires ça va être la direction de l'éducation à la ville de Grenoble, les données des transports ça va être le service mobilité à la métropole. Donc y'a un partenariat, un travail en commun entre le service informatique et les services qui ont les données.

A quel service est rattaché le site d'ouverture des données publiques ?

Il est rattaché à personne du moment où c'est un site commun entre la ville de Grenoble, la métropole et la SMTC. DONC Il est techniquement sur les serveurs de la métropole et il y'a les trois institutions qui interviennent dessus.

Qu'est qui a motivé la création du portail ?

D'abord c'est une obligation réglementaire. La loi oblige, incite très fortement et depuis la loi NOTRE qui a été publié en aout 2015 c'est de venu une obligation pour les collectivités de 3500 habitants.

Il y'a vraiment l'idée que d'une part les données qui appartiennent à la ville, à la métropole sont des données qui ont été réalisées par les agents de la collectivité, financés par l'impôt donc elles appartiennent à la société. Cette dernière a payé par le biais de l'action publique, c'est un bien public donc qu'elles soient accessibles publiquement et l'aboutissement logique,

une volonté de transparence très clairement. Et puis l'idée aussi que ces données dès lors qu'on les a rendu publique, elles vont s'en doute servir et on va s'organiser de telle façon qu'elles servent. Que ce soit des citoyens parce qu'ils ont envie de regarder de plus près les subventions qu'on a accordé par exemple ou des entreprises qui ont imaginé un service qui va s'appuyer sur les données qu'on aura libéré. Et donc d'avoir aussi tout un travail d'animation autour de ce portail pour savoir qui utilise ces données, qu'est-ce qu'ils ont fait avec, est ce que ça peut pas servir à nous, le valoriser. Ne pas se contenter de poser nos données mais de s'intéresser à ce qu'elles deviennent, qu'on nous en demande, qu'est ce qui en manque, qu'on va essayer comment les rendre en public. Toute une démarche au nom de dialogue avec la population, avec le territoire.

La création du site rentre dans le cadre de la politique d'information et de communication de la Métropole ?

C'est qu'une démarche de communication, on a communiqué autour de ce portail, on l'a mis en valeur sur le site web de la ville de Grenoble. L'idée est de rendre visible cette information qui est déjà disponible que les gens ne connaissaient pas formellement. On réfléchit sur la manière dont on peut informer les associations, les entreprises, les citoyens, que ça existe, qu'ils peuvent venir nous voir, qu'ils peuvent nous solliciter et comment.

Quels sont les thèmes qui sont en général abordé dans le portail ?

Il y'a les thèmes qu'on a identifié à notre niveau : on sait que les données de transports vont intéresser beaucoup de monde, le données de cartographies, les effectifs scolaire et les budgets aussi vont intéresser. Et puis y' en a d'autres qui vont peut-être pas beaucoup intéresser les gens ou pas. Tout se travaille aussi, y'a un INFOLAB sur Grenoble qui s'appelle la Scope la Péniche qui travaille avec nous pour former les citoyens sur ce que c'est que les données. Ils ont effectué également un travail important sur ce qu'ils appellent la *wantedatalist* qui est la liste des données que les gens voudraient demander à la métropole.

C'est un mélange entre nous ce qu'on a identifié et ce qu'on est capable de rendre public et puis ce que les acteurs du territoire ont besoin pour animer le portail.

Quel est L'importance d'aborder des données qui sont relatives aux transports ?

On voit parce qu'il y'a tout de suite des services que les gens vont imaginer. D'ailleurs la métropole elle-même l'a fait donc c'est une compétence de la métropole et du syndicat mixte des transports. Ils ont fait une démarche de fournir à la fois la donnée et le service : ils ont

ouvert le service *Métromobilité* avec le site internet et les calculateurs d'itinéraire, l'application mobile qu'on peut avoir sur son téléphone. Et puis ils ont aussi mis en public les données qui ont servi pour mettre en place ce service.

Quels sont les publics cible du portail ?

L'idée est un peu double. D'une part ce sont des gens habitué à la donnée qui sont visés. Ça va être soit des citoyens lambda, soit des associations, des chercheurs et des entreprises. C'est un public pré identifier et très sensible à la question de la donnée. D'autre part on voulait aussi aller au-delà et expliquer à tout le monde pourquoi on fait cette démarche pourquoi c'est important d'ouvrir les données, d'avoir un peu une sensibilisation plus large. Même si les gens ne vont pas après aller regarder la donnée mais rien que de voir la démarche à quoi sert, pourquoi c'est important d'avoir des données publiques suffit.

Quel est l'objectif visé par le portail ?

C'est à la fois de répondre à nos obligations légales. Mais aussi répondre à des obligations morales puisqu'on a des objectifs politiques en matière de transparence de l'action politique, de faciliter aussi le travail des services, on facilite aussi la relation entre le citoyen et la ville, améliorer la qualité des donnée. Améliorer l'efficacité de l'action publique. Et au-delà fournir une ressource pour le territoire.

Annexe 4 :

Communiqué de presse



Grenoble.fr SMTC GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Communiqué de presse

Grenoble, le 19 février 2016

Grenoble Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et le SMTC s'engagent dans une démarche d'ouverture et de réutilisation des données publiques

Motivés par des obligations de transparence, autant que par l'objectif de rendre les données accessibles et réutilisables par tous, Grenoble Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC de l'agglomération grenobloise) mutualisent leurs forces pour lancer en 2016 une démarche d'ouverture des données publiques sur le territoire. Autour du portail ouvert à l'ensemble des citoyens et acteurs du territoire, des actions de sensibilisation et d'accompagnement seront proposées durant cette année, pour faire ensemble de la donnée publique un véritable bien commun.

Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble n'ont pas attendu la mise en place de la Loi NOTRe - qui oblige désormais toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants à rendre accessible sur Internet l'intégralité des « informations publiques » en leur possession - pour lancer de manière conjointe leur processus de libération de données.
Approuvé par les délibérations du Conseil municipal de la Ville de Grenoble (20 octobre 2014) et de Grenoble Alpes Métropole (7 novembre 2014), le processus s'officialise en 2016 via la mise en ligne d'un portail dédié à la donnée produite localement et accessible à l'ensemble des citoyens.

Un portail Open data ouvert à tous...
Pour assurer leurs missions, les organisations publiques génèrent, collectent, traitent et gèrent une quantité importante d'informations, de données. Qu'il s'agisse de leurs plans de ville, des emplacements des mobiliers urbains, des bâtiments publics, d'éléments budgétaires ou financiers, ces données n'appartiennent pas exclusivement aux organisations publiques, mais aussi à des entreprises ou partenaires en lien avec l'administration publique.
Dans le but de faciliter leur accès et leur appropriation, la Ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole et le SMTC ont créé conjointement en 2015, une version de test « bêta » du portail Open-Data local : ***data.metropolegrenoble.fr***.
Celui-ci a pour ambition d'offrir à l'ensemble des communes du territoire, aux partenaires publics engagés dans le mouvement open-data et aux citoyens, une architecture mutualisée de publication des données.

Tous les usagers, associations, habitants, entreprises, chercheurs, journalistes, étudiants, artistes... sont invités à enrichir cet espace afin qu'il soit le leur. Pour cela, des ateliers, rencontres et événements seront organisés au cours des prochains mois pour permettre à chacun de s'emparer du portail et le faire vivre.

Un point de contact unique pour les acteurs du territoire
Vous cherchez des données que vous ne trouvez pas encore en ligne, vous avez fait une utilisation des données publiques que vous souhaitez valoriser, vous voulez participer aux travaux autour de ces questions, vous voulez mieux comprendre ce qu'est l'open data et ses usages ? Contactez **data@metropolegrenoble.fr** pour rejoindre la communauté locale et participer aux différents rendez-vous.

A noter d'ors et déjà dans vos agendas : **une conférence sur « L'open-data et la valeur des données numériques », donnée par Simon Chignard, aura lieu le 22 mars à 18h30**. L'auteur de Datanomics apportera un éclairage essentiel et inédit sur tous les enjeux techniques, économiques, politiques et sociétaux des données.

Définition : *Un portail Open-Data (données ouvertes) permet à tout usager (blogueur, association, journaliste, citoyen, entreprise, collectivité, ...) d'utiliser et/ou télécharger gratuitement les données numériques produites par la collectivité pour ses besoins personnels ou professionnels en respectant les conditions de la licence associée.*

Contacts :
Ville de Grenoble : Adeline SUPPO - 04 76 76 39 21 / 07 86 64 46 64
SMTC : Jérôme BARBIERI - 04 76 59 57 58 / 06 25 63 44 19
Grenoble-Alpes Métropole : Alexandra COUTURIER - 04 56 58 53 33 / 06 09 60 16 38